

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 novembre 2018 à 19 heures

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01 Adoption de l'ordre du jour
- 10.02 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 9 octobre 2018
- 10.03 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018 à 18 h 30
- 10.04 Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2018 à 19 h

20 – Affaires contractuelles

- 20.01 Résiliation, en date du 12 novembre 2018, du contrat octroyé à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-16675
- 20.02 Octroi d'un contrat à GESTION NAUTI-CITÉS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021, au montant maximal de 2 198 148,62 \$, toutes taxes incluses, avec une option de renouvellement de deux ans, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218 - Deux soumissionnaires
- 20.03 Octroi d'un contrat à DOMINION NÉON INC. (ENSEIGNES DOMINION), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fabrication, la livraison et l'installation d'enseignes de parc à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 61 968,08 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-17291 - Quatre soumissionnaires
- 20.04 Octroi d'un contrat à RIOPEL DION ST-MARTIN INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en réfection de toitures pour divers bâtiments à l'arrondissement de Lachine, au montant de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 28 427,57 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1828 - Cinq soumissionnaires

- 20.05** Octroi d'un contrat de gré à gré à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 96 579 \$, toutes taxes incluses
- 20.06** Octroi d'un contrat gré à gré à AXIA SERVICES, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses
- 20.07** Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE IMOG INC., pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 29 979,73 \$, toutes taxes incluses - Demande de prix auprès de trois fournisseurs
- 20.08** Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 13 028,74 \$, toutes taxes incluses, pour des services d'entretien ménager à la mairie de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat octroyé à BELISLE, GIRARD, SCHERRER (B.G.S.) & ASSOCIÉS INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 133 411,47 \$ à 146 440,21 \$
- 20.09** Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 3 283,83 \$, toutes taxes incluses, et renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC., pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine au montant de 106 543,42 \$, toutes taxes et contingences incluses, pour une dépense totale de 109 827,25 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 291 527,74 \$ à 401 354,99 \$, toutes taxes incluses
- 20.10** Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND et octroi d'une contribution financière au montant de 160 000 \$ pour soutenir le programme de revitalisation de la rue Notre-Dame - Programme Renouveau Notre-Dame

30 – Administration et finances

- 30.01** Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 12 700 \$
- 30.02** Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018
- 30.03** Octroi d'une aide financière au montant de 142 035,40 \$ à vingt-neuf (29) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

40 – Réglementation

- 40.01** Avis de motion et présentation - Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001)
- 40.02** Avis de motion et présentation - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté pour l'exercice financier 2019 (T-19-01)

40.03 Avis de motion et présentation - Règlement imposant une taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019 (T-19-02)

40.04 Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2019

47 – Urbanisme

47.01 Adoption de la résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)

47.02 Adoption de la résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 116 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec (Jenkins)

47.03 Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

47.04 Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood)

47.05 Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et de rénovation de l'immeuble situé au 711-731, 4^e Avenue

47.06 Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 30-34, 10^e Avenue

47.07 Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 875, rue Notre-Dame

47.08 Approbation de plans (PIIA) - Projet de réaménagement d'une partie du terrain avant pour l'immeuble situé au 1200-1300, boulevard Saint-Joseph (Collège Sainte-Anne)

47.09 Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1796-1798, boulevard Saint-Joseph

47.10 Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre boulevard Saint-Joseph et avenue George-V)

47.11 Approbation de plans (PIIA) - Projet de modification des façades du bâtiment commercial à être construit sur le lot projeté portant le numéro 6 134 901 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)

47.12 Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 134 010 du cadastre du Québec (875, rue Notre-Dame)

- 47.13** Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre boulevard Saint-Joseph et avenue George-V)
- 47.14** Opération cadastrale - Contribution pour fins de frais de parc de 164 160 \$ et cession de terrain - Lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)

50 – Ressources humaines

- 50.01** Réception de la liste de mouvement de personnel

70 – Autres sujets

- 70.01** Période de questions des membres du conseil
- 70.02** Période de questions du public



Dossier # : 1186759006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires

De résilier le contrat octroyé à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.) en date du 12 novembre 2018, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments de l'arrondissement de Lachine, conformément à la clause de résiliation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-16675;
De procéder au paiement des factures du contractant pour le travail effectué jusqu'au 12 novembre 2018, le cas échéant.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-30 10:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1186759006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 avril 2018, il a été autorisé d'octroyer un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses. Suite à l'octroi du contrat, nous avons rencontré le fournisseur afin de lui faire part de nombreux manquements à la prestation de services prévue au contrat, notamment:

- Le non-respect de l'horaire
- La rotation importante des agents
- Le manque d'implication des agents dans leur travail
- L'absence de formation des agents
- Le non-respect du port de l'uniforme

Plusieurs courriels ont été envoyés et nous considérons avoir donné toutes les chances au fournisseur de corriger la situation.

En vertu de la clause 13.04 e) du contrat, l'arrondissement peut mettre fin au contrat sans motif après un préavis de dix (10) jours. À ce sujet, une lettre a été envoyée par courriel et courrier recommandé le 18 octobre 2018 informant le fournisseur de notre intention de résilier le contrat (voir pièce jointe).

Les factures seront payées jusqu'au 12 novembre 2018. Par la suite, le bon de commande sera fermé et liquidé.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

IDENTIFICATION

Dossier # :1186759006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION (SPMS INC.), plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses – Appel d'offres public numéro 18-16675 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années, l'arrondissement fait face à plusieurs actes de vandalisme, d'intimidation, de clients difficiles, de menaces envers le personnel et utilisateurs, de flânage et de vols à la bibliothèque Saul-Bellow, aux arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe et récemment à la Vieille brasserie et à la Maison du brasseur lors de locations de salles. Conséquemment, la présence et les services d'un agent de sécurité sont requis à ces endroits.

Afin d'assurer la sécurité du personnel et des usagers, l'arrondissement a fait appel à des agents de sécurité sur une période de deux ans à la bibliothèque Saul-Bellow ainsi qu'aux arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe.

Dans le cas des arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe, nous avons été victimes, plus particulièrement, de groupes de gens faisant de l'intimidation envers le personnel et les utilisateurs ainsi que de flânage, ce qui a pour effet d'effrayer les utilisateurs venant pratiquer une activité aux arénas. Outre le col bleu qui est en service, il n'y a aucune surveillance à ces endroits. Régulièrement, le col bleu en devoir doit faire appel aux policiers afin de faire rétablir l'ordre.

Dans le cas de la bibliothèque Saul-Bellow, les employés et les utilisateurs sont également victimes et témoins d'actes de vandalisme et d'intimidation de la part de certains groupes de gens. De plus, il y a, à l'occasion, présence de clients ayant des comportements inadéquats, ce qui fait place à un climat de peur pour les utilisateurs.

Sur l'ensemble des 45 bibliothèques sur le territoire de la ville de Montréal, 17 d'entre elles font présentement appel à la présence d'un agent de sécurité.

Au cours de la dernière année, les surveillants d'installations de la Vieille brasserie et de la Maison du brasseur ont dû faire face à des clients en état d'ébriété lors des locations de salles et l'un deux a déjà reçu des menaces. Le surveillant d'installations est alors seul pour gérer ces comportements inadéquats. Il arrive également des situations où les gens en état d'ébriété tardent à quitter les lieux. C'est pourquoi nous avons ajouter ces lieux au présent appel d'offres.

CA16 19 0107 Octroi à la firme Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1609, le contrat pour le service d'agents de sécurité à la bibliothèque Saul-Bellow et aux arénas Pierre « Pete » Morin et Martin-Lapointe, le tout pour une période de douze mois et pour un montant total de 103 259,05 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Pour la bibliothèque Saul-Bellow, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité sur la base de 52 semaines à raison de 40 heures par semaine. Pendant la relâche scolaire, les horaires peuvent varier. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour les arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 32 semaines à raison de 68 heures par semaine. Le temps de surveillance sera partagé entre les deux arénas. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour la Vieille brasserie et la Maison du brasseur, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour 52 semaines à raison de 12 heures par semaine (en fin de soirée).

De plus, un agent de sécurité sera requis lors de divers événements de l'arrondissement, et ce, pour un total de 150 heures réparties sur une année, selon les besoins des divers événements.

Exceptionnellement, une fermeture imprévue de la bibliothèque ou des arénas, la tenue d'un événement spécial ou un congé férié peuvent entraîner une diminution ou une hausse des heures hebdomadaires.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public (no -18-16675) a été fait par la Direction de l'approvisionnement de la ville de Montréal.

Quatre (4) soumissions ont été reçues et trois (3) d'entre elles ont été évaluées comme étant conformes.

Suite à l'analyse de conformité administrative, la proposition de la firme Société Générale de Surveillance et d'Investigation (SPMS Inc.) s'avère la soumission la plus basse conforme au montant total de 118 524,74 \$ toutes taxes applicables incluses.

Le présent contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics et l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des marchés financiers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises au paiement du présent contrat proviennent des budgets de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction des travaux publics.
Portion 2018

Bibliothèque Saul-Bellow:

2410.0010000.301435.07231.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000 32 733.67

\$ (avant taxes)

Aré纳斯 Pierre "Pete" Morin & Martin-Lapointe:

2410.0010000.301430.07141.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000 32 884,80

\$ (avant taxes)

Maison du brasseur & Vieille brasserie:

2410.0010000.301405.07001.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 9 430,20

\$ (avant taxes)

Événements divers:

2410.0010000.301477.07189.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 2 266,87

\$ (avant taxes)

DA: 544573

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'agents de sécurité dans ces établissements, l'arrondissement s'expose à des risques de vandalisme et d'incivilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : avril 2018

Fin du contrat : avril 2019 avec possibilité de reconduction (2 périodes additionnelles de 12 mois)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction (Badre Eddine SAKHI)

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Martine LECLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique GAZO
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-03-27



Dossier # : 1183550020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GESTION NAUTI-CITÉS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, au montant maximal de 2 198 148,62 \$, toutes taxes incluses, avec une option de renouvellement de deux ans, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218 - Deux soumissionnaires

D'octroyer un contrat à GESTION NAUTI-CITÉS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2021, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 2 198 148,62 \$, toutes taxes incluses, avec une option de renouvellement de deux ans, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218;
D'autoriser, à cet effet, une dépense de 2 198 148,62 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 07:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550020

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à GESTION NAUTI-CITÉS INC., plus bas soumissionnaire conforme, pour la gestion du Port de plaisance de l'arrondissement de Lachine, du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2021, au montant maximal de 2 198 148,62 \$, toutes taxes incluses, avec une option de renouvellement de deux ans, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 18-17218 - Deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine dispose d'un port de plaisance sur son territoire pouvant accueillir jusqu'à 500 embarcations. Situé dans un cadre enchanteur, en bordure du lac Saint-Louis et au cœur d'un grand parc, le port de plaisance de Lachine est le plus important au Québec.

La conservation et la mise en valeur des paysages et des vues sur le fleuve, le lac et le canal ont permis, au fil des ans, de faire de Lachine, un lieu exceptionnel et significatif de Montréal. L'été, plus de 200 000 personnes, dont 76 % qui sont des citoyens de l'île de Montréal, sillonnent les rives de Lachine à pied, en vélo, en patins à roues alignées ou encore en auto.

Grâce à ce développement, la Ville de Montréal, arrondissement de Lachine, possède aujourd'hui :

- une vitrine remarquable sur le fleuve, le lac et le canal. Plus de 90 % de ses rives sont aujourd'hui accessibles aux visiteurs et citoyens de Montréal;
- le parc René-Lévesque, presque à l'extrémité ouest du canal entre le fleuve et le lac;
- le plus grand parc de sculptures monumentales au Canada sur ses rives. On retrouve dans ce parc, près de 25 % de l'ensemble des œuvres d'art public de l'île de Montréal;
- le complexe industriel de la Brasserie Dawes acquis, restauré et transformé en complexe culturel (salles de spectacles, d'expositions et de réceptions) sur les rives du lac Saint-Louis;
- des clubs de sports nautiques (canoë-kayak, pêche, voile et aviron), un réseau de sentiers pédestres et cyclables, des parcs, des rampes de mise à l'eau et bien plus encore sur ses rives.

La saison d'opération du port de plaisance s'étend chaque année du 15 mai au 15 octobre. Entourée d'un parc riverain aux berges harmonieusement aménagées, la marina offre de nombreux services, parmi les suivants :

- Accueil des bateaux (VHF 68)
- Aide à l'accostage
- Buanderie
- Courts de tennis
- Piscine
- Eau potable
- Électricité 110v-240v
- Poste de vidange
- Poste d'essence
- Quais pour visiteurs
- Rampe de mise à l'eau
- Réservation téléphonique
- Terrasses avec barbecue
- Aires de pique-nique
- Mécaniciens mobiles sur appel
- Stationnement
- Surveillance 24 heures
- Piste cyclable
- Restaurants et terrasses à proximité

L'Arrondissement retient les services d'une firme dont le mandat, en plus de gérer les affaires courantes du Port de plaisance, comporte cinq volets : gestion des activités du port de plaisance, gestion et l'entretien des équipements et des lieux; développement des affaires et de la programmation; conseil; développement et maintien de partenariats avec les intervenants et le milieu nautique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 19 0381 (1161991014) Exercer l'option de renouvellement de 24 mois (période du 1^{er} décembre 2016 au 30 novembre 2018) prévue au contrat pour la gestion du Port de plaisance de Lachine octroyé en 2014 à la compagnie Gestion Nauti-Cités Inc., pour un montant total de 1 512 209,29 \$ - Appel d'offres public numéro 14-13968.

CA14 190332 - (1146179023) Octroyer un contrat pour la gestion du Port de plaisance de Lachine à Gestion Nauti-Cités Inc. pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 30 novembre 2016 avec une option de reconduction de 24 mois, pour une somme maximale de 694 684.56 \$ taxes applicables incluses pour la première année du contrat. Appel d'offres public numéro AO14-13968 - 1 soumissionnaire.

CA14 19 0070 Demander au conseil d'arrondissement d'autoriser la reconduction du contrat de la Société de gestion du port de plaisance de Lachine pour l'année 2014 conformément aux termes de l'entente adoptée sous la résolution CA04 19 0112 et d'autoriser le paiement pour l'année 2014, pour un montant maximum de 321 930 \$, taxes incluses, tel que stipulé à l'entente intervenue entre les parties.

CA13 19 0328 Demander au conseil d'arrondissement d'autoriser le contrat pour la gestion du Port de plaisance de Lachine à Sylvain A. Deschamps Inc., pour la période du 1^{er} janvier 2014 au 30 novembre 2014 et d'autoriser le paiement pour la gestion du Port de plaisance, du 1^{er} janvier au 30 novembre 2014, montant de 91 779,94 \$.

CA13 190003 - (1126179002) Demander au conseil d'arrondissement d'autoriser le

contrat pour la gestion du Port de plaisance de Lachine à Sylvain A. Deschamps Inc., pour la période du 22 janvier au 31 décembre 2013 et d'autoriser le paiement pour la gestion du Port de plaisance, du 22 janvier au 31 décembre 2013, au montant de 85 584,89\$.

CA13 190019 Autoriser la reconduction du contrat de gestion d'actifs du Port de plaisance avec la Société de gestion NauBerges de Lachine pour l'année 2013.

CA12 190081 Demander au conseil d'arrondissement d'autoriser le contrat de gestion du Port de plaisance de Lachine à Sylvain A. Deschamps, pour la période du 15 mars 2012 au 31 décembre 2012 et d'autoriser le paiement pour la gestion du Port de plaisance, du 15 mars 2012 au 31 décembre 2012, montant de 67 317,86 \$.

CA12 190019 Autoriser la reconduction du contrat de gestion d'actifs du Port de plaisance avec la Société de gestion NauBerges de Lachine pour l'année 2012.

DESCRIPTION

L'Arrondissement désire octroyer un contrat pour administrer, gérer les affaires courantes du port de plaisance et fournir une expertise conseil pour la gestion de cette installation.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres numéro 18-16794 a été publié sur SÉAO par le Service de l'approvisionnement le 11 juin 2018. À l'ouverture, aucune soumission n'a été retenue et l'appel d'offres a été annulé par le Service de l'approvisionnement sur SÉAO. Un deuxième appel d'offres a été publié sur SÉAO, sous le numéro 18-17218, le 1^{er} août 2018. L'ouverture s'est tenue le 13 septembre 2018.

Pendant la période de publication du deuxième appel d'offres, cinq (5) entreprises furent preneurs du cahier de charge et deux (2) entreprises ont déposé une soumission, il s'agit de : GESTION NAUTI-CITÉS INC. et LES TERRASSES TERRAMO INC. L'estimation était de 2 600 000 \$, taxes incluses. L'offre de GESTION NAUTI-CITÉS INC. est la plus basse soumission conforme avec un montant de 2 198 148,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 18-17218 (voir la conformité dans l'intervention du Service de l'approvisionnement en pièce jointe).

L'écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (- 401 851,38 \$) (15,46 %) s'explique du fait que nous avons ajusté à la hausse le prix de l'estimation suite au montant soumis au premier appel d'offres. En effet, l'arrondissement exigeait plus de tâches de l'adjudicataire (ex. ressources humaines liées à la gestion de la piscine et interventions d'entretien sur les infrastructures). Nous nous sommes donc basés sur le montant qui est ressorti à la suite du premier appel d'offres.

L'écart entre la plus haute et la plus basse conforme (566 393,80 \$) (25,77 %) s'explique par le fait que le seul soumissionnaire du premier appel d'offres a soumissionné beaucoup plus bas à sa deuxième soumission par rapport à sa soumission du premier appel d'offres. Le prix de sa deuxième soumission se rapproche davantage du montant du contrat qui vient à échéance. Nous estimons que la publication de deux addenda de réponses à des questions d'autres soumissionnaires potentiels ont pu l'inciter à faire une offre considérablement plus basse sous la pression d'une concurrence anticipée. Nous considérons cependant que notre estimation de 2 600 000 \$ est adéquate.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
------------------------	-------------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

GESTION NAUTI-CITÉS INC.	2 198 148,62 \$	NIL	2 198 148,62 \$
LES TERRASSES TERRAMO INC.	2 764 542,42 \$	NIL	2 764 542,42 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			2 481 345,52 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100			12,88 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			566 393,80 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100			25,77 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			- 401 851,38 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation] x 100			15,46 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			566 393,80 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse] x 100			25,77 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Fournisseur no : 343509

Les crédits sont prévus au budget à l'imputation budgétaire :

2410.0010000.301432.07153.54590.000000.0000.000000.014012.00000.00000

Un montant de 718 255,33 \$, taxes incluses, est prévu pour la période du 1er décembre 2018 au 30 novembre 2019.

Un montant de 732 620,44 \$, taxes incluses, est prévu pour la période du 1er décembre 2019 au 30 novembre 2020.

Un montant de 747 272,85 \$, taxes incluses, est prévu pour la période du 1er décembre 2020 au 30 novembre 2021.

La demande d'achat portant le numéro 572543 réserve les fonds pour la période du 1er au 31 décembre 2018 (52 058,80 \$, avant taxes).

L'arrondissement peut se prévaloir d'une option de renouvellement de deux (2) ans, et ce, conformément au document d'appel d'offres et à la soumission déposée.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Maintien de l'offre de service.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon les spécifications contenues au devis.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Alexandre MUNIZ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAUT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture

Le : 2018-10-25



Dossier # : 1186174003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Communication
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à DOMINION NEON INC. (ENSEIGNES DOMINION), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fabrication, la livraison et l'installation d'enseignes de parc à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 61 968,08 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-17291 - Quatre soumissionnaires

D'octroyer un contrat à DOMINION NEON INC. (ENSEIGNES DOMINION), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fabrication, la livraison et l'installation d'enseignes de parc à l'arrondissement de Lachine, au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 61 968,08 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-17291;

D'autoriser, à cet effet, une dépense de 61 968,08 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-02 11:27

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186174003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Communication
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à DOMINION NEON INC. (ENSEIGNES DOMINION), plus bas soumissionnaire conforme, pour la fabrication, la livraison et l'installation d'enseignes de parc à l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 61 968,08 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro 18-17291 - Quatre soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2007, l'arrondissement de Lachine a adopté un nouveau visuel et de nouvelles couleurs en ce qui a trait aux enseignes de parcs et autre panneaux d'identification de ses bâtiments municipaux. Au fil des ans, l'Arrondissement a procédé au remplacement de plusieurs de ces enseignes et panneaux. Onze (11) enseignes de parc restent à remplacer, une est à rafraîchir (parc Wilfrid-Vincent) et un nouveau panneau d'identification doit être installé sur la clôture du parc à chiens Roger-Richer, à l'angle des rues St-Pierre et St-Jacques. Un appel d'offres sur invitation a donc été lancé afin de procéder au remplacement de ces enseignes et à l'installation d'un panneau d'identification au parc à chiens Roger-Richer qui en était dépourvu.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux requis sont les suivants :

- Fabrication des enseignes selon les normes prescrites par l'Arrondissement;
- Livraison et installation des enseignes et du panneau d'identification;
- Retrait des anciennes enseignes;
- Coulage des bases de béton de 11 enseignes de parc.

L'entrepreneur devra ensuite disposer des vieilles enseignes et réaménager le terrain autour des nouvelles (tourbe, etc.).

JUSTIFICATION

À la suite du lancement de l'appel d'offres sur invitation no 18-17291, quatre (4) soumissions ont été reçues. Après l'analyse de la conformité administrative de celles-ci, l'entreprise **Dominion Neon (Enseignes Dominion)** est le plus bas soumissionnaire avec

un montant de 61 968,08 \$, taxes incluses. Son offre étant conforme, cette firme est donc recommandée comme adjudicataire.

Contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme

SOUSSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Dominion Neon	61 968 \$	0 000 000 \$	61 968 \$
Enseignes Barbo	66 845 \$	0 000 000 \$	76 855 \$
Enseignes Landreville	78 611 \$	0 000 000 \$	78 611 \$
Enseignes CMD	100 890 \$	0 000 000 \$	100 890 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			79 581 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			28,42 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			38 922 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]			62,80 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)			- 35 632 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]			-36,50 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)			14 887 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]			24,02 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce projet sera financé par le règlement d'emprunt E-2783.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Réalisation des travaux : entre le 12 novembre 2018 et le 31 mai 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Validation du processus d'approvisionnement :

Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marie-Josée M GIRARD, Lachine

Lecture :

Marie-Josée M GIRARD, 1er novembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Serge SIMARD
Chargé de communication

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-11-01

**Dossier # : 1187536008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à RIOPEL DION ST-MARTIN INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en réfection de toitures pour divers bâtiments à l'arrondissement de Lachine, au montant de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 28 427,57 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1828 - Cinq soumissionnaires

D'octroyer un contrat à RIOPEL DION ST-MARTIN INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en réfection de toitures pour divers bâtiments à l'arrondissement de Lachine au prix de sa soumission, soit au montant maximal de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1828;
D'autoriser, à cet effet, une dépense de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 3 707,94 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Michel SÉGUIN **Le** 2018-11-02 10:04**Signataire :** Michel SÉGUIN

Directeur d'arrondissement adjoint
Lachine , Direction du développement du territoire et des services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1187536008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat à RIOPEL DION ST-MARTIN INC., entreprise ayant obtenu le plus haut pointage à la suite de l'évaluation des offres, pour des services professionnels en réfection de toitures pour divers bâtiments à l'arrondissement de Lachine, au montant de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses, et autorisation d'une dépense totale de 28 427,57 \$ – Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1828 - Cinq soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine doit procéder à la réfection de certaines sections des toiture de cinq (5) édifices:

- Maison du Brasseur
- Veille Brasserie
- Club de canoé
- Bibliothèque Saint-Pierre et le centre communautaire Fernand-Laplaine
- Centre technique des travaux publics

En vue de procéder à la réalisation de ces travaux, l'arrondissement désire retenir les services professionnels d'une firme d'architecture afin de produire des plans et devis ainsi qu'assurer les services de surveillance durant la construction, jusqu'à la réception finale des travaux. La caractérisation des diverses toitures de chaque bâtiment est aussi incluse.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour ces services professionnels. L'arrondissement a procédé à un appel d'offres public (numéro LAC-PUB-1828) dont l'adjudication du contrat sera faite par l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation en deux (2) étapes. La première étape concerne l'évaluation qualitative des offres jugées conformes par un comité de sélection nommé à cette fin, lequel attribue un pointage pour chaque critère de la grille d'évaluation. La deuxième étape concerne l'évaluation monétaire des seules offres dont le pointage intérimaire à la première étape a atteint la note de passage établie à 70%. Le contrat doit être adjugé au soumissionnaire dont l'offre a obtenu le meilleur pointage final, selon la formule retenue par le Législateur.

Le comité de sélection nommé a siégé en date du 29 octobre 2018 et a attribué le premier rang (meilleur pointage final) à la firme Riopel Dion St-Martin Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D2187292006 (16 octobre 2018) - Approbation de la grille de pondération et de la formation du comité de sélection pour l'évaluation de l'appel d'offres public de services professionnels numéro LAC-PUB-1828 - Préparation des plans et devis, surveillance de travaux pour la réfection de toitures divers bâtiments - Exécution 2019 à l'arrondissement de Lachine.

DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat consistent principalement, sans s'y limiter, à :

- caractérisation des toitures;
- production des plans et devis pour appel d'offres et construction;
- services durant l'appel d'offres, trois lots/appels d'offres distincts;
- surveillance bureau et chantier lors des travaux;
- coordination du laboratoire engagé par la Ville.

JUSTIFICATION

Un appel d'offres public a été lancé le 5 octobre 2018 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 22 octobre 2018.

Au total, neuf (9) firmes ont pris le cahier des charges et parmi elles, cinq (5) firmes ont déposé une proposition. Les cinq (5) firmes retenues pour évaluation par un comité de sélection étaient :

- Riopel Dion St-Martin Inc.
- Riel Régimbald Architectes Inc.
- Nadeau, Nadeau, Blondin Architectes Inc.
- Bergeron Bouthillier Inc.
- Les Architectes Labonté Marcil (S.E.N.C.)

Après l'analyse des soumissions reçues par le comité de sélection, quatre (4) propositions ont obtenu une note supérieure à la note de passage de 70% et leur enveloppe de prix a été ouverte. La firme Riopel Dion St-Martin Inc. a obtenu le plus haut pointage pour le contrat, soit 52,38. Le tableau normalisé présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
Riopel Dion St-Martin	79,5	52,380	24 719,63 \$	0 000 000 \$	24 719,63 \$
Riel Regimbald	75,2	28,999	43 173,11 \$	0 000 000 \$	43 173,11 \$
Nadeau Nadeau Blondin	74,0	10,010	123 845,32 \$	0 000 000 \$	123 845,32 \$
Bergeron Bouthillier	73,3	8,950	137 700,00 \$	0 000 000 \$	137 700,00 \$
Labonté Marcil	66,0	---	----	----	----

Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)	(12 532,27 \$)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)	(33,64 %)
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (\$)	18 453,48 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2e note finale et l'adjudicataire (%)	74,65 %

Notre estimation est préparée à partir de données de soumissions précédentes.

En consultant le bordereau de soumission et celui de l'estimation, nous avons constaté un écart dans deux items:

- préparation et coordination, plans et devis, estimations définitifs; et
- les services durant l'appel d'offres.

Les trois autres items sont identiques ou avec un écart négligeable (1%), soit:

- préparation et coordination, plans et devis, estimation préliminaires;
- services au bureau et en chantier durant la construction ainsi que gestion et coordination d'une firme d'inspection; et
- évaluation, étude, coordination et communications.

Le prix du bas soumissionnaire peut s'expliquer d'une part, par la période de lancement de l'appel d'offres et d'autre part par le fait que le soumissionnaire est à la recherche d'un nouveau marché à l'arrondissement de Lachine.

Ainsi et après analyse, nous jugeons que la soumission ayant la meilleure note est en faveur de l'arrondissement de Lachine.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les travaux contingents ont été ajoutés dans l'autorisation de dépense et représentent 15% du montant soumissionné, soit 3 707,94 \$, toutes taxes incluses.

La dépense totale sera financée par le règlement d'emprunt E-2791, Programme de protection des bâtiments municipaux.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce contrat aidera à réduire les îlots de chaleur car une membrane blanche a été spécifiée pour les toitures plats. De plus, l'entretien adéquat des bâtiments contribue à la longévité de ceux-ci.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat doit être octroyé dans les meilleurs délais pour permettre la réalisation des travaux au courant de l'année 2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La conception est prévue au courant de l'hiver 2019 pour des travaux entre les mois d'avril et novembre 2019.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maria GORA
Ingénieur chargée de projets

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-30

Robert MALEK
Chef de Division - Études Techniques

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 96 579,00 \$, toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat de gré à gré à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 96 579,00 \$, toutes taxes incluses, conformément au Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle;
D'autoriser, à cet effet, une dépense maximale de 96 579,00 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187802001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR), pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 96 579,00 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

L'une des nombreuses responsabilités de la Direction des travaux publics est d'entretenir les infrastructures routières pour assurer la sécurité des citoyens. Afin de remplir son mandat, la Direction des travaux publics doit être en mesure d'effectuer les opérations de déneigement et de chargement de façon sécuritaire et conformément à la politique de déneigement de la Ville de Montréal.

Afin de permettre aux souffleuses à neige de circuler adéquatement, les opérations de déneigement et de chargement impliquent chaque année le déplacement de plusieurs véhicules stationnés en contravention de la signalisation. Lors de chaque tempête, il faut être en mesure de fournir un service de remorquage prêt à intervenir de façon immédiate.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0064 (12 mars 2018) dossier 1187122002 - Autorisation d'une dépense additionnelle de 29 318,63 \$, toutes taxes incluses, pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement, dans le cadre du contrat octroyé à REMORQUAGE DISCOUNT INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 43 977,93 \$ à 73 296,56 \$

CA18 19 0005 (15 janvier 2018) dossier 1177262006 - Octroi d'un contrat à REMORQUAGE DISCOUNT, plus bas soumissionnaire conforme, pour la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour le début de l'année 2018, au montant de 43 977,93 \$, toutes taxes incluses - Appel d'offres public numéro 17-16614 - Deux (2) soumissionnaires

CA17 19 0106 (13 avril 2017) dossier 1177262001 - Autoriser une dépense additionnelle de 13 412,25 \$ toutes taxes incluses, au contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement, accordé à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., majorant ainsi le contrat de 61 196,59 \$ à 74 608,84 \$ toutes taxes incluses

CA16 19 0306 (3 octobre 2016) dossier 1167122008 - Se prévaloir, pour la saison

2016-2017, de l'option de renouvellement du contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., pour un montant total de 61 196,59 \$ toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres numéro 15-14778

CA15 19 0344 (9 novembre 2015) dossier 1152344012 - Octroyer à la firme Sauver remorquage Ludos autos inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la location de trois remorqueuses avec opérateur pour le déplacement des véhicules lors des opérations de déneigement sur le territoire de l'arrondissement de Lachine pour la saison hivernale 2015-2016, au montant de 62 086,50 \$, toutes taxes incluses. Appel d'offres public numéro 15-14778 - Trois (3) soumissionnaires

DESCRIPTION

Ce mandat consiste à faire appel à une entreprise spécialisée dans le domaine du remorquage afin d'obtenir leurs services durant les opérations de déneigement / chargement dans l'arrondissement de Lachine.
Le contrat consiste en la location de trois (3) remorqueuses avec opérateur pour l'hiver 2018-2019. Il est prévu deux cents (200) heures dont un minimum de cent vingt-cinq (125) garanties pour chaque remorqueuse.

JUSTIFICATION

Nous ne disposons pas de ces équipements ni du personnel qualifié. Sans les remorqueuses, nous ne pourrions pas répondre aux demandes en matière de déneigement / chargement. Un appel d'offres public a été lancé le 10 septembre 2018 jusqu'au 27 septembre 2018 par le service de l'approvisionnement. Cet appel d'offres de location de remorqueuse était faite pour quatre (4) arrondissements. Suite à l'analyse des soumissions, aucun soumissionnaire n'était disponible pour l'arrondissement de Lachine selon les règles d'attribution.

En conséquence, l'arrondissement a alors décidé de procéder par un contrat de gré à gré conformément au Règlement de la Ville sur la gestion contractuelle. En plus, pour s'assurer d'une saine gestion et les meilleurs prix possibles, une demande de prix a tout de même été effectuée auprès d'une vingtaine d'entreprises qui fournissent des services de remorquage. Les services à rendre ont été énumérés dans les clauses contractuelles du Formulaire de demande de prix ajouté en pièce jointe. Une seule entreprise a répondu à la demande de prix soit, 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR). Les autres entrepreneurs étant probablement, pour la plupart, déjà engagés dans d'autres arrondissements.

L'entreprise 9379-0434 QUÉBEC INC. (GROUPE GLADIATEUR) n'est pas actuellement un fournisseur de la Ville. Ainsi, aucun contrat n'a été conclu ou n'est terminé depuis moins de 90 jours avec ce fournisseur. Comme GROUPE GLADIATEUR respecte les règles de rotation des cocontractants conformément à l'article 34 du Règlement sur la gestion contractuelle et qu'il répond aux exigences du Formulaire de demande de prix, il est recommandé de lui octroyer le contrat au montant de 96 579,00 \$.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées à ce contrat seront assumées à même le budget de fonctionnement des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources nécessaires en optimisant les investissements requis sur les actifs municipaux, dans le but ultime de fournir aux citoyens

un niveau de service adéquat et des conditions sécuritaires lors des déplacements de toute sorte durant l'hiver.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans le service de remorquage, toutes les opérations seraient grandement retardées et le travail de déneigement et de chargement ne pourrait être effectué correctement. L'octroi de ce contrat est aussi nécessaire afin de respecter la procédure de déneigement de la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec ce contrat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Le 12 novembre 2018
Début des travaux : Le 13 novembre 2018
Fin des travaux: Le 15 avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux instructions aux soumissionnaires lors de l'appel d'offres initiale. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

La firme n'est pas inscrite sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes en vertu de la politique de gestion contractuelle de la ville de Montréal.

Ce dossier respecte au meilleur de nos connaissances, les encadrements administratifs en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
CHEF DE DIVISION VOIRIE ET PARCS

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-31

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1183948002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à AXIA SERVICES, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses

D'octroyer un contrat de gré à gré à AXIA SERVICES pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant maximal de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses, conformément au Règlement du conseil de la ville sur la gestion contractuelle;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:57

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183948002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat gré à gré à AXIA SERVICES, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiments municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant total de 75 713,92 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2016, l'arrondissement fait face à plusieurs actes de vandalisme, d'intimidation, de clients difficiles, de menaces envers le personnel et utilisateurs, de flânage et de vols. Conséquemment, la présence d'agents de sécurité est requise. Un contrat a été octroyé en avril 2018 à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION. L'arrondissement a résilié le contrat suite à de nombreux manquements à la prestation de services prévue au contrat.

Puisque la présence d'agents est essentielle, une demande de prix a été effectuée afin d'assurer le service jusqu'à la fin avril 2019.

Ces délais nous permettront de préparer un nouvel appel d'offres public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0097 - Octroi d'un contrat à SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SURVEILLANCE ET D'INVESTIGATION, plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'agents de sécurité pour les bâtiment municipaux de l'arrondissement de Lachine, au montant de 118 524,74 \$, toutes taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public numéro 18-16675.

CA17 19 0069 - De se prévaloir de la première année d'option de renouvellement du contrat pour le service d'agents de sécurité à la bibliothèque Saul-Bellow et aux aréas Martin-Lapointe et Pierre « Pete » Morin pour une période de douze mois dans le cadre du contrat octroyé en 2016 à la firme Axia Services, pour un montant total de 103 259,05 \$, conformément à l'appel d'offres public LAC-PUB-1609.

CA16 19 0107 - Octroi à la firme Axia Services, plus bas soumissionnaire conforme dans le cadre de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1609, le contrat pour le service d'agents de sécurité à la bibliothèque Saul-Bellow et aux aréas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe, le tout pour une période de douze mois et pour un montant total de 103 259,05 \$.

DESCRIPTION

Pour la bibliothèque Saul-Bellow, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité sur la base d'environ 25 semaines à raison de 42 heures par semaine. Pendant la

relâche scolaire, les horaires peuvent varier. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour les arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour environ 25 semaines à raison de 68 heures par semaine. Le temps de surveillance sera partagé entre les deux arénas. Les services de l'agent de sécurité se feront après les heures de classe et les fins de semaine.

Pour la Vieille brasserie et la Maison du brasseur, il s'agit d'obtenir la présence et les services d'un agent de sécurité pour environ 25 semaines à raison de 8 heures par semaine (en fin de soirée).

Exceptionnellement, une fermeture imprévue de la bibliothèque ou des arénas, la tenue d'un événement spécial ou un congé férié peuvent entraîner une diminution ou une hausse des heures hebdomadaires.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a choisi trois fournisseurs potentiels : AXIA SERVICES, TRIMAX SÉCURITÉ INC. et LE GROUPE DE SÉCURITÉ GARDA INC. et a vérifié les règles de rotation indiquées au Règlement de gestion contractuelle pour ces fournisseurs. Aucun contrat n'a été conclu ou n'est terminé depuis moins de 90 jours avec l'un d'eux (voir les rapports des règles de rotation ajoutés en pièces jointes).

Toutefois, pour s'assurer d'une saine gestion et les meilleurs prix possibles, une demande de prix a tout de même été effectuée auprès des trois fournisseurs. Les services à rendre ont été détaillés dans un devis technique. Seul AXIA SERVICES a répondu à la demande de prix au montant de 75 713,92 \$ taxes incluses.

Comme AXIA SERVICES respecte les règles de rotation des cocontractants conformément à l'article 34 du Règlement sur la gestion contractuelle et qu'il répond aux exigences du devis technique, il est recommandé de lui octroyer le contrat au montant indiqué.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes requises au paiement du présent contrat proviennent des budgets de fonctionnement de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction des Travaux publics.

Portion 2018

Bibliothèque Saul-Bellow

2410.0010000.301405.07231.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000 7 590 \$
(avant taxes)

Arénas Pierre "Pete" Morin et Martin-Lapointe:

2410.0010000.301430.07141.54590.00000.0000.000000.000000.00000.00000 12 098 \$
(avant taxes)

Maison du brasseur & Vieille brasserie:

2410.0010000.301405.07001.54590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 1 610 \$
(avant taxes)

DA no. 573368

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'agents de sécurité dans ces bâtiments, l'arrondissement s'expose à des risques de vandalisme et d'incivilités.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: Mi-novembre

Fin du contrat: Avril 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-31

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture, sports, loisirs et
développement social



Dossier # : 1187802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE IMOG INC., pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 29 979,73 \$, toutes taxes incluses – Demande de prix auprès de trois fournisseurs

D'octroyer un contrat de gré à gré à GROUPE IMOG INC., pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 29 979,73 \$, toutes taxes incluses, à la suite d'une demande de prix faite auprès de trois fournisseurs conformément au Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle;

D'autoriser, à cette fin, une dépense maximale de 29 979,73 \$, toutes taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-30 10:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187802002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'un contrat de gré à gré à GROUPE IMOG INC., pour la location d'un chargeur sur roues avec opérateur pour les opérations de déneigement durant l'hiver 2018-2019, au montant maximal de 29 979,73 \$, toutes taxes incluses – Demande de prix auprès de trois fournisseurs

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine est responsable du déneigement sur l'ensemble de son territoire et a besoin d'équipement additionnel avec opérateur afin de rencontrer les exigences de la politique de déneigement de la Ville de Montréal. Le surplus de travail lors des précipitations, nécessite l'ajout temporaire de ressources afin de sécuriser rapidement les chaussées et trottoirs de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune décision antérieure

DESCRIPTION

L'entrepreneur retenu pour l'enlèvement ou le déblaiement de la neige des bouts de rues ou autres endroits à lui être communiqués, pour la période du 13 novembre 2018 au 15 avril 2019, se joindra à l'équipe supervisée en régie, principalement lors du chargement de la neige.

Les opérations se dérouleront entre 6 h 30 et 19 h 30, la semaine et la fin de semaine, y compris les jours fériés. Il est possible que les heures soient modifiées selon les besoins du service.

JUSTIFICATION

L'arrondissement ne possède pas les équipements requis pour cette opération lors du chargement de la neige.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction des travaux publics a effectué une demande de prix auprès de trois fournisseurs, et ce, conformément à l'article 34 du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle. Sur les trois fournisseurs, deux ont fait une offre de service.

Fournisseur	Montant de l'offre
--------------------	---------------------------

GROUPE IMOG INC.	29 979,73 \$
J.R.G. EXCAVATION INC.	36 217,12 \$

GROUPE IMOG INC. répond aux exigences de l'arrondissement et a soumis le meilleur prix.

Les fonds nécessaires au paiement du contrat proviendront du budget de fonctionnement de l'arrondissement. Les heures garanties sont au nombre de 125 et il y a une banque d'heures prévisionnelles de 50 heures.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'enlèvement de la neige dans les délais optimum favorise la mobilité des citoyens et les déplacements à pied et rend les intersections plus sécuritaires. Le nettoyage assidu des surfaces pavées réduit le recours aux fondants qui sont réputés dommageables à l'environnement quand appliqués en quantité trop importante.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'octroi de ce contrat permettra de sécuriser les déplacements des piétons et des automobilistes durant l'hiver 2018-2019.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'information découlant de ces travaux de déneigement sera accessible aux citoyens par le truchement du site Internet de la Ville de Montréal soit infoneige.ca

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc PERREAULT
Chef de division voirie & parcs en
arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-23

Marie-Josée M GIRARD
Directrice - Travaux publics en
arrondissement

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187401005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 13 028,74 \$, toutes taxes incluses, pour des services d'entretien ménager à la mairie de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat octroyé à BELISLE, GIRARD, SCHERRER (B.G.S.) & ASSOCIÉS INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 133 411,47 \$ à 146 440,21 \$

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 13 028,74 \$, toutes taxes incluses, pour des services d'entretien ménager à la mairie de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat octroyé à BELISLE, GIRARD, SCHERRER (B.G.S.) & ASSOCIÉS INC. par la résolution CA15 19 0379 selon l'appel d'offres public numéro 15-14844, majorant ainsi le montant total du contrat de 133 411,47 \$ à 146 440,21 \$;
D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187401005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 13 028,74 \$, toutes taxes incluses, pour des services d'entretien ménager à la mairie de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat octroyé à BELISLE, GIRARD, SCHERRER (B.G.S.) & ASSOCIÉS INC., majorant ainsi le montant total du contrat de 133 411,47 \$ à 146 440,21 \$

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution du conseil d'arrondissement CA15 19 0379 du 7 décembre 2015, il a été résolu d'accorder un contrat d'une durée de trois ans à la compagnie Belisle, Girard, Scherrer (B.G.S.) & Associés inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la mairie d'arrondissement, pour un montant total de 133 411,47 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro 15-14844.

Le contrat visait à assurer le service d'entretien ménager à la mairie de l'arrondissement Lachine à concurrence de cinq (5) jours par semaine. L'entrepreneur devait fournir la main-d'oeuvre, les produits d'entretien, les équipements ainsi que les matériaux tel que les papiers à main, sacs de poubelles, etc. (tout inclus).

Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, des services additionnels étaient requis, ce qui a engendré des coûts supplémentaires. Par conséquent, les montants initialement prévus au contrat s'avèrent insuffisants.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 19 0379 (7 décembre 2015) - Octroyer un contrat à la firme BGS entretien inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la mairie de l'arrondissement de Lachine, au montant de 133 411,47 \$ toutes taxes incluses, pour une durée de trois ans (36 mois), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14844 - Sept (7) soumissionnaires

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'augmentation du contrat accordé à Belisle, Girard, Scherrer (B.G.S.) & Associés inc. d'une somme totale de 13 028,74 \$, toutes taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 133 411,47 \$ à 146 440,21 \$, toutes taxes incluses.

JUSTIFICATION

Certains travaux additionnels étaient requis et ont été effectués dans le cadre de ce contrat. Il s'agit par exemple des urgences de jour (dégâts d'eaux, toilettes qui débordent, autres problèmes d'entretien) avant le début du quart de travail de l'employé. De plus, il s'agissait du premier appel d'offres que la direction des travaux publics faisait pour ce type de services. Il s'en est résulté une ambiguïté dans l'interprétation de certaines clauses du cahier des charges. Ce qui a également contribué aux coûts supplémentaires. Les ambiguïtés en question et tous les problèmes rencontrés lors de l'exécution du présent contrat ont été mis à profit pour bonifier substantiellement le cahier de charge du prochain appel d'offres.

En outre, les quantités prévues au devis constituaient une estimation de nos besoins et elles pouvaient raisonnablement varier en fonction de certains paramètres comme: les demandes spéciales de nos clients, les divers événements qui surviennent dans le bâtiment durant l'exécution du contrat, etc.

Les montants engagés ont donc été épuisés plus rapidement que prévu.

L'augmentation du contrat de service d'entretien ménager permettra d'assurer le niveau de propreté adéquat jusqu'à la fin du présent contrat. De plus, un appel d'offres est présentement en cours afin d'assurer la continuité du service.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme additionnelle requise afin de couvrir la dépense totale du contrat s'élève à 13 028,74\$, toutes taxes incluses, représentant 9,765% du montant total avec taxes. Ce montant a été calculé sachant qu'il reste environ soixante-quinze (75) jours de travaux à payer d'ici le 31 décembre 2018 et ce, au taux de 19 \$/h à quarante (40) heures par semaine. Le contrat devait arriver à terme en date du 13 décembre 2018 puisque l'octroi s'est fait le 14 décembre 2015 pour une durée de trente-six (36) mois à compter de cette date. Les calculs ont été faits jusqu'au 31 décembre 2018 afin d'assurer la continuité du service jusqu'à la fin de l'année 2018 si des retards devaient survenir dans le processus d'appel d'offres ou d'octroi du nouveau contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville de Lachine.

Ce montant permettra de payer les factures à venir pour le reste de l'année 2018.

L'augmentation demandée sera assumée à même le budget de fonctionnement des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service d'entretien ménager est requis afin d'assurer un niveau de propreté acceptable dans le bâtiment.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: dès que possible

Fin entre le 13 et le 31 décembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra KIROUAC
Agent technique municipal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-31

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement



Dossier # : 1187401004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 3 283,83 \$, toutes taxes incluses et renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC., pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine au montant de 106 543,42 \$, toutes taxes et contingences incluses, pour une dépense totale de 109 827,25 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 291 527,74 \$ à 401 354,99 \$, toutes taxes incluses

D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 3 283,83 \$, toutes taxes incluses, pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine dans le cadre du contrat se terminant le 13 novembre 2018, octroyé à SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC. par la résolution CA15 19 0343 selon l'appel d'offres public numéro 15-14633;
De renouveler, du 14 novembre 2018 au 13 novembre 2019, le contrat octroyé à cette entreprise pour les services identifiés, au montant maximal de 101 469,92 \$, toutes taxes incluses, conformément à la clause de prolongation identifiée à l'appel d'offres public numéro 15-14633;

D'autoriser une dépense de 5 073,50 \$, toutes taxes incluses, à titre de budget de contingences pour la période de renouvellement 2018-2019;

D'imputer ces dépenses, majorant ainsi le montant total du contrat de 291 527,74 \$ à 401 354,99 \$, toutes taxes incluses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:57

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187401004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction des travaux publics , Division des opérations - travaux publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dépense additionnelle au montant de 3 283,83 \$, toutes taxes incluses et renouvellement, pour une période de douze mois, du contrat octroyé à SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER VIMONT INC., pour des services d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow de l'arrondissement de Lachine au montant de 106 543,42 \$, toutes taxes et contingences incluses, pour une dépense totale de 109 827,25 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 291 527,74 \$ à 401 354,99 \$, toutes taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Par résolution du conseil d'arrondissement CA15 19 0343 du 9 novembre 2015, il a été résolu d'accorder le contrat à la firme Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow, au montant de 291 527,74 \$ toutes taxes incluses, pour une durée de trois ans (36 mois), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14633- Cinq (5) soumissionnaires.

Le contrat visait à assurer le service d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow à concurrence de 7 jours par semaine. L'Entrepreneur devait fournir la main-d'œuvre, les produits d'entretien, les équipements ainsi que les matériaux tel que les papiers à main, sacs de poubelles, etc. (Tout inclus)

Le contrat arrivant à échéance, la direction des travaux publics désire procéder à un renouvellement pour une durée de douze (12) mois. Cette option de renouvellement est prévue dans le cahier de charges de l'appel d'offres initial au montant de 106 543,42\$. De plus, certains frais supplémentaires ont été engagés durant le contrat actuel d'une valeur de 3 283,83\$.

Le présent dossier vise donc à augmenter, le contrat accordé à Service d'entretien ménager Vimont Inc. d'une somme totale de 109 827,25\$, taxes incluses (coûts supplémentaires et renouvellement du contrat), majorant ainsi le montant total dudit contrat de 291 527,74 \$ à 401 354,99 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 19 0343 (9 novembre 2015): Octroyer un contrat à la firme Service d'entretien ménager Vimont inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des services d'entretien ménager à la bibliothèque Saul-Bellow, au montant de 291 527,74 \$ toutes taxes incluses,

pour une durée de trois ans (36 mois), conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14633 - Cinq (5) soumissionnaires

DESCRIPTION

Augmenter le contrat de la firme Service d'entretien ménager Vimont Inc., d'un montant de 109 827,25\$ (taxes incluses), pour couvrir les coûts supplémentaires et le renouvellement d'une durée d'un an du contrat le majorant de 291 527,74 \$ à 401 354,99 \$, taxes incluses.

JUSTIFICATION

Au cours de ce contrat, certains travaux mineurs tels que des urgences et des travaux supplémentaires demandés par le client, ont engendré des coûts additionnels certes minimales pour la totalité du contrat. L'augmentation demandée pour le contrat en cours permettra de terminer le contrat de trente-six (36) mois avec Service d'entretien ménager Vimont inc.

De plus, la Direction des travaux publics désire renouveler le contrat d'entretien ménager de la bibliothèque Saul-Bellow avec la compagnie Service d'entretien ménager Vimont inc. pour une durée de douze (12) mois conformément au cahier de charges de l'appel d'offres, le service fourni dans les 3 premières années a été à la satisfaction de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La première augmentation correspond à environ 10 jours (154 heures) de travaux au taux de 21.25\$/h, pour un total de 3 283.83\$ taxes incluses. Ce montant représente 1% du contrat initial et permettra de payer la partie manquante de la facture du mois de novembre 2018.

Pour le renouvellement du contrat, l'augmentation correspond à 4 067h de travail pour douze (12) mois totalisant un montant de 101 469.92\$, taxes incluses. Une contingence de 5% soit 5 073.50\$ sera ajoutée au montant du renouvellement afin de pallier à des activités supplémentaires non prévues au contrat ainsi qu'à l'indexation des prix selon les taux du décret relatif au personnel d'entretien d'édifices publics de la région de Montréal tel que mentionné dans le devis.

Le montant total des coûts supplémentaires et du coût de prolongation du contrat actuel s'élève à 109 827,25\$ (3 283,83 + 101 469,92 + 5 073,50), taxes incluses,

Ces dépenses seront assumées à même le budget de fonctionnement des travaux publics.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce service d'entretien ménager est requis afin d'assurer un niveau de propreté acceptable malgré l'achalandage des citoyens et des employés dans ce bâtiment ouvert annuellement. De plus, l'augmentation de ce contrat permettra de disposer des fonds nécessaires pour payer la facture du mois de novembre 2018 et d'éviter une rupture de service dans ce bâtiment stratégique pour notre arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Fin du contrat en cours: 13 novembre 2018
Début du renouvellement: 14 novembre 2018
Fin du renouvellement: 13 novembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction des travaux publics (Johanne PIETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alexandra KIROUAC
Agent technique municipal

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-31

Euloge AMOUSSOU
Chef de division en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Marie-Josée M GIRARD
directeur(trice) - travaux publics en
arrondissement

**Dossier # : 1187131007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND et octroi d'une contribution financière au montant de 160 000 \$ pour soutenir le programme de revitalisation de la rue Notre-Dame - Programme Renouveau Notre-Dame

D'approuver la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND;

D'octroyer une contribution financière au montant de 160 000 \$ pour soutenir le programme de revitalisation de la rue Notre-Dame - Programme Renouveau Notre-Dame;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

D'autoriser la mairesse de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, la mairesse suppléante de l'arrondissement et le secrétaire d'arrondissement substitut, à signer la convention, pour et au nom de la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 07:22**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187131007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de la convention entre la Ville de Montréal - arrondissement de Lachine et PME MTL WEST-ISLAND et octroi d'une contribution financière au montant de 160 000 \$ pour soutenir le programme de revitalisation de la rue Notre-Dame - Programme Renouveau Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de Lachine a adopté une stratégie de revitalisation de la rue Notre-Dame qui vise à revaloriser cette artère commerciale. Plusieurs types d'interventions ont été réalisées pour favoriser l'atteinte des objectifs fixés : activités d'animation, intervention physiques en matière d'aménagement, activités de communication, refonte réglementaire, réalisation d'études et d'initiatives visant à recruter de nouvelles entreprises commerciales. En 2017, Développement économique West-Island sollicitait une contribution financière de 250 000\$ afin de recapitaliser le programme Renouveau Notre-Dame. Le programme visait le recrutement de nouvelles entreprises sur la rue Notre-Dame.

Depuis l'entrée en vigueur de la *Loi concernant principalement la mise en oeuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016* (ci-après la Loi), l'agglomération de Montréal a la responsabilité de prendre toute mesure afin de favoriser le développement économique local et régional sur son territoire.

Le réseau PME MTL a été constitué et il est composé de six (6) pôles de développement économique local. PME MTL West-Island est désormais l'organisme attribué au territoire de Lachine et il a pris le relais des organismes de développement existants sur le territoire, soit le CLD Lachine et Développement économique West-Island.

L'organisme offre un service de soutien, d'accompagnement et de financement aux entreprises et entrepreneurs établis sur le territoire.

La contribution financière de 250 000 \$ octroyée à PME MTL WEST ISLAND en 2017 a été entièrement engagée.

En effet, vingt-deux (22) projets d'entreprise ont été soumis aux responsables du programme Renouveau Notre-Dame. Parmi ceux-ci sept (7) dossiers ont été acceptés. PME MTL West-Island souhaite continuer le programme Renouveau Notre-Dame et sollicite une contribution financière de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Séance ordinaire du lundi 8 mai 2017 – CA17 19 0155 – Sommaire décisionnel 1177131002
Séance ordinaire du lundi 5 octobre 2015 - CA15 19 0322 – Sommaire décisionnel
1155856008

DESCRIPTION

Le Programme Renouveau Notre-Dame vise à soutenir et appuyer l'implantation de nouvelles entreprises commerciales sur la rue Notre-Dame entre les 6^e et 19^e avenues. Le Programme offre un soutien financier et technique complet aux promoteurs afin d'assurer le succès des entreprises qui viendront s'installer sur la rue Notre-Dame entre les 6^e et 19^e avenues.

Les services offerts par PME MTL West-Island dans le cadre du programme font partie du panier de services offerts gratuitement à tous les promoteurs ayant des projets de démarrage d'entreprise

Comité de sélection

Pour être admis à titre de participants au programme, les candidats devront soumettre un projet au comité de sélection. Le comité sera formé d'un représentant de l'association centre-ville Lachine, d'un représentant de PME MTL West-Island et d'un entrepreneur indépendant actif dans le secteur du commerce de détail.

La sélection sera basée sur les capacités entrepreneuriales du ou des candidats, sur la pertinence du projet et sur le respect des conditions d'admissibilité au Programme.

Fonctionnement

Une fois admis à titre de participants, les candidats seront appuyés et supportés par les professionnels de PME MTL West-Island dans l'élaboration et la rédaction de leur plan d'affaires.

Aide financière

Deux types d'aide financière seront offerts par le Programme.

Bourses

Une bourse de base de 30 000 \$. Pour être admissible, il faudra respecter les conditions d'admissibilité au Programme et recevoir l'aval du comité de sélection.

Sociofinancement

Une contribution additionnelle jusqu'à concurrence de 5 000 \$ dans le cadre d'une campagne de sociofinancement en collaboration avec une plateforme reconnue par le Programme. Chaque projet pourra bénéficier d'une contribution de un dollar (1 \$) pour chaque dollar recueilli dans le cadre de la campagne de sociofinancement, et ce jusqu'à concurrence de 5 000 \$.

JUSTIFICATION

Le programme "Renouveau Notre-Dame" permettra d'assurer la continuité des efforts de recrutement commercial.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant maximal de la subvention est de 160 000 \$.

De cette somme, un montant initial de 10 000 \$ sera versé, dans les trente premiers jours suivant la signature du protocole d'entente, et ce, pour la promotion du programme.

Les montants subséquents seront déboursés progressivement selon les dossiers de candidature retenus par le comité de sélection en fonction des critères du programme.

À la fin de son exercice financier, l'Organisme devra transmettre au Directeur d'arrondissement un rapport décrivant les résultats atteints par le programme ainsi qu'une copie de ses états financiers.

Les dépenses seront imputées comme suit :

DA 573134

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

PME MTL West-Island assurera la promotion du programme en concertation avec le service des communications de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ghislain DUFOUR
Commissaire - developpement economique

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-10-17



Dossier # : 1183479013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 12 700 \$

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 12 700 \$, aux organismes désignés ci-dessous :

ORGANISME	MONTANT
REGROUPEMENT D'AFFAIRES DE LACHINE (R.A.L.I.) INC.	600 \$
ASSOCIATION DE CHARITÉ LA GUIGNOLÉE LACHINE	10 000 \$
ÉCOLE SECONDAIRE DALBÉ-VIAU	400 \$
LA P'TITE MAISON DE ST-PIERRE	1 400 \$
COLLÈGE SAINT-LOUIS	300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 07:23

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1183479013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'octroi des subventions prévues au Journal des subventions - 12 700 \$

CONTENU**CONTEXTE**

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant de 12 700 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense sera payé sur le budget de fonctionnement. Voir le détail dans l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite, de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée LUSSIER
secrétaire de direction - directeur de premier
niveau

ENDOSSÉ PAR

Martin SAVARD
Directeur d'arrondissement

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1183547017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 août 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2018

De recevoir la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1^{er} au 31 août 2018;
De recevoir la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande ainsi que des virements de crédit pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2018.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-24 11:40

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547017

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Reddition de comptes - Liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 août 2018 et la liste des bons de commande, des factures non associées à un bon de commande et des virements de crédit pour la période du 1er au 30 septembre 2018

CONTENU

CONTEXTE

Dépôt de la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour la période du 1er au 31 août 2018, des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis approuvés en vertu du Règlement sur la délégation de pouvoir aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements ainsi que les virements de crédit effectués pour la période du 1er au 30 septembre 2018.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 adopté par le conseil d'arrondissement le 12 mai 2008.
Amendements :

- Règlement numéro RCA08-19002-1 afin de permettre au chef de section des arts de la scène de conclure des contrats pour les présentations à la salle de spectacle l'Entrepôt adopté le 9 février 2009;
- Règlement numéro RCA08-19002-2 afin d'assurer la concordance et de modifier les articles 23 et 24 adopté le 10 mai 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-3 afin de modifier l'article 6 adopté le 13 septembre 2010;
- Règlement numéro RCA08-19002-4 afin de modifier l'article 17. 1^o concernant l'octroi d'un contrat relatif à l'exécution de services professionnels adopté le 15 août 2013;
- Règlement numéro RCA08-19002-5 afin d'actualiser et de corriger les autorisations pour les octrois de contrats;
- Règlement numéro RCA08-19002-6 afin de préciser les autorisations en matière d'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres adopté le 11 mai 2015;
- Règlement numéro RCA08-19002-7 afin d'actualiser les autorisations de dépenses, d'octrois de contrats en matière de circulation adopté le 10 avril 2017.

DESCRIPTION

Le conseil d'arrondissement trouvera en pièces jointes 5 listes pour approbation, soit 2 listes des achats effectués par carte de crédit pour le mois d'août 2018, la liste des factures non associées à un bon de commande, la liste des bons de commande émis pour le mois de septembre 2018 ainsi que les virements de crédit pour la même période.

Cartes de crédit Visa:

Tous les achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pendant le mois d'août 2018.

Bon de commande:

Tous les achats de plus de 1 000 \$ doivent être faits par un bon de commande afin que les paiements soient effectués pendant le mois de septembre 2018.

Liste des factures non associées à un bon de commande:

Cette liste comprend la liste de tous les chèques émis par fournisseur pour l'arrondissement de Lachine pour le budget de fonctionnement ainsi que pour le programme triennal d'immobilisation du mois de septembre 2018.

Cette liste comprends des achats de moins de 1 000 \$ dont aucun bon de commande n'a été émis mais certaines exceptions doivent être mentionnées:

- achat de livres jusqu'à 5 000 \$ par facture
- paiement des comptes d'utilités publiques, sans limite
- cachets d'artistes jusqu'à 5 000 \$ par événement

Virement de crédit

Cette liste comprend tous les virements de crédit non récurrents au budget de fonctionnement effectués au cours de la période du 1er au 30 septembre 2018. L'autorisation des virements de crédits est délégués à l'article 21 du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés portant le numéro RCA08-19002 et ses amendements.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-22

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles



Dossier # : 1183550021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 142 035,40 \$ à vingt-neuf (29) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

D'octroyer une aide financière au montant de 142 035,40 \$ à vingt-neuf (29) organismes désignés ci-dessous conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018 :

ORGANISME	MONTANT
ASSOCIATION DE BASEBALL AMATEUR DE LACHINE INC.	4 240,80 \$
ASSOCIATION DU HOCKEY SUR GLACE DE LACHINE INC.	8 926,20 \$
BADMINTON LACHINE	1 100,00 \$
ASSOCIATION DE BASKETBALL DE LACHINE	500,00 \$
CLUB DE SOCCER DE LACHINE SC	21 443,40 \$
CLUB DE NATATION DE LACHINE (2007)	6 450,00 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE LACHINE	7 100,00 \$
ESCADRON 686 LACHINE - DORVAL	1 950,00 \$
GROUPE SCOUT SUMMERLEA	1 050,00 \$
L'ÉCOLE DE VOILE DE LACHINE INC.	5 925,00 \$
KARATÉ-DO LACHINE	1 525,00 \$
CARREFOUR D'ENTRAIDE LACHINE INC.	10 000,00 \$
CDEC LASALLE - LACHINE	10 000,00 \$
CENTRE MULTI - RESSOURCES DE LACHINE	5 000,00 \$
COMITÉ DE VIE DE QUARTIER DUFF - COURT (COVIQ)	5 000,00 \$
LE RELAIS POPULAIRE INC.	5 000,00 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE OUEST- DE- L'ÎLE	2 000,00 \$
CORPORATION L'ESPOIR	1 200,00 \$
FONDATION DE LA VISITE	2 000,00 \$
PARRAINAGE CIVIQUE DE LA BANLIEUE OUEST DE MONTRÉAL	1 050,00 \$
AVIRON LACHINE	1 875,00 \$
CLUB D'ATHLÉTISME DE LACHINE	3 375,00 \$
ART MARTIAL MODERNE	3 575,00 \$

CENTRE DE LOISIRS DE LACHINE	6 500,00 \$
LA THÉIÈRE	5 000,00\$
LA P'TITE MAISON DE SAINT- PIERRE	5 000,00\$
CLUB DES PERSONNES HANDICAPÉES DU LAC ST- LOUIS	5 000,00\$
ASSOCIATION DE L'OUEST DE L'ÎLE POUR LES HANDICAPÉS INTELLECTUELS INC.	250,00 \$
CLUB ZONE DE LACHINE	10 000,00 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:56

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183550021

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_loisirs et développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroi d'une aide financière au montant de 142 035,40 \$ à vingt-neuf (29) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif

CONTENU

CONTEXTE

Le 13 février 2017, le Conseil a adopté une résolution approuvant une liste d'organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 en vertu de la nouvelle Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine. Cette reconnaissance leur accorde les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification. Plusieurs programmes ont également été élaborés dans cette politique afin d'accorder un soutien financier aux organismes admissibles.

Ce soutien vise à assurer le maintien d'une offre de service en sport, en activité physique accessible et en culture diversifiée et de qualité au profit de la population lachinoise afin de permettre à chacun de pratiquer son sport favori, de rester physiquement actif ou de participer et de découvrir une nouvelle forme d'art.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0254 Octroi d'une aide financière d'un montant de 184 702,35 \$ à sept organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018 :

CA18 19 0173 Octroi d'une aide financière d'un montant de 21 000 \$ à deux organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA18 19 0107 Octroi d'une aide financière d'un montant de 213 483 \$ à six organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2018;

CA17 19 0312 Octroi d'une aide financière d'un montant de 9 832,50 \$ à deux (2) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0288 Octroi d'une aide financière d'un montant de 114 566 \$ à vingt-quatre (24) organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017 ;

CA17 19 0270 Octroi d'une aide financière au montant total de 14 275 \$ aux trois (3)

organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine pour l'année 2017;

CA17 19 0196 Octroi d'une aide financière au montant total de 120 348 \$ à quatre organismes désignés conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et aux athlètes désignés dans le cadre du programme d'aide financière au soutien de l'élite sportive et culturelle;

CA17 19 0109 Accord d'un soutien financier d'une valeur totale de 211 944,66 \$ aux dix organismes désignés au sommaire décisionnel et répondant aux critères d'admissibilité, pour l'année 2017, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine et d'en autoriser le paiement;

CA17 19 0033 Approbation de la liste des organismes reconnus pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2019 selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de l'arrondissement de Lachine et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification;

CA16 19 0147 Adoption de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif et la Politique de soutien aux événements publics de l'arrondissement de Lachine, que ces politiques entrent en vigueur à compter du 1er janvier 2017;

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Par leur offre de service spécifique, variée et professionnelle, les organismes apportent une contribution unique à l'ensemble de la population de Lachine. Ils répondent adéquatement aux critères municipaux de qualité, de diversité et d'accessibilité. Il est possible de consulter dans chacun des documents des organismes partenaires, leur offre de service, leur plan d'action et/ou leur programmation.

Le montant octroyé ne peut être supérieur à 50% du budget de l'organisme. Vous trouverez, en pièces jointes, le tableau récapitulatif des normes et montant accordé ainsi que les fiches d'évaluation. Tous les documents demandés et fournis par les organismes se trouvent en dossier et sont disponibles sur demande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants sont prévus au budget de fonctionnement de la Direction CSLDS.

2410 0010000 301405 05803 61900 016491 0000 000000 000000 00000 00000 : 76 000 \$
(organismes communautaires)

2410 0010000 301405 07189 61900 016490 0000 000000 000000 00000 00000 : 66
035,40 \$
(organisme sportive)

Association de baseball amateur de Lachine Inc. DA: 573283

Association de hockey sur glace de Lachine Inc. DA: 573289

Badminton Lachine DA: 573292

Association de basketball de Lachine DA: 573302

Club de soccer de Lachine SC DA: 573306

Club de natation de Lachine (2007) DA: 573315

Club de patinage artistique de Lachine DA: 573312

L'École de voile de Lachine Inc. DA: 573316
Karaté-Do Lachine DA: 573319
Club d'athlétisme de Lachine DA: 573323
Escadron 686 Lachine-Dorval DA: 573332
Summerlea Scout Group DA: 573341
Carrefour d'entraide Lachine Inc. DA: 573349
CDEC LaSalle-Lachine DA: 573354
Centre Multi-Ressources de Lachine DA: 573358
Club Zone de Lachine DA: 573376
Comité de vie de quartier Duff-Court (COVIQ) DA: 573378
Le Relais populaire Inc. DA: 573384
Centre d'action bénévole Ouest-de-l'île DA: 573389
Corporation l'Espoir DA: 573407
Fondation de la Visite DA: 573417
Parrainage Civique DA: 573421
Centre de Loisirs de Lachine DA: 573425
Club d'Aviron Lachine DA: 573326
Art martial moderne DA: 573324
La Théière DA: 573432
La P'tite maison de Saint-Pierre DA: 573426
Club des personnes handicapées du lac St-Louis DA: 573427
Association de l'Ouest de l'île pour les handicapés int ... DA: 573429

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces subventions soutiennent les organismes locaux dans leur offre de services aux citoyens de Lachine.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Selon la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes à but non lucratif de l'arrondissement de Lachine.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S/O

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Carmen NORIEGA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynn THIBAULT
Chef de division - Sports, loisirs et
développement social.

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-10-31

Stéphanie HOULE
Directrice - Culture



Dossier # : 1181658007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001)

D'adopter le Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001) de l'arrondissement de Lachine.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:56

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 (RCA19-19001)

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11-4) autorise un conseil d'arrondissement à prévoir des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

Les recettes produites à la suite de l'application par le conseil d'arrondissement du mode de tarification mentionné au paragraphe ci-haut sont à l'usage exclusif de ce conseil.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA18 190141 - Adoption du Règlement numéro RCA18-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification pour l'exercice financier 2018

Résolution : CA18 190323 - Adoption du Règlement numéro RCA18-19001 sur la tarification (exercice financier 2018)

Résolution : CA17 190395 - Adoption du Règlement numéro RCA17-19001 sur la tarification (exercice financier 2017)

Résolution: CA16 190123 - Adoption du Règlement numéro RCA16-19001-1 modifiant le Règlement numéro RCA16-19001 sur la tarification (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

Adoption d'un nouveau règlement sur la tarification des biens et services de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2019. Dans l'ensemble, la grande majorité des tarifs de 2018 sont reconduits en 2019.

Les principales modifications concernent la **SECTION II CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL - TARIFS**. Toutefois, les tarifs sont majorés d'environ 1,5 % (pourcentage arrondi), soit notamment :

- cours de natation;
- location de glaces aux arénas et location d'espaces de rangement;
- location de gymnases ou de terrains de balle, de soccer et de football;
- location de salles à la Maison du Brasseur ou à la Vielle brasserie;
- location de salles de spectacles à l'Entrepôt;

- location d'espaces au Centre Albert-Gariépy, au gymnase Curé-Piché et aux chalets de parc;
- location de salle à la Mairie d'arrondissement;
- location de la salle multifonctionnelle à la bibliothèque;
- location de quais ainsi que la location et la vente de biens et de services au Port de plaisance et à la Marina des pêcheurs et chasseurs sportifs du Lac Saint-Louis;
- coût pour l'utilisation du Batobus.

Par ailleurs, d'autres modifications touchent aux études de projets en aménagement et aux demandes de permis dans ce domaine, soit la **SECTION I AMÉNAGEMENT - TARIFS**, soit notamment :

- frais d'étude de projets prévus par la Charte de la Ville de Montréal majorés d'environ 5 %;
- frais pour certaines demandes de permis ou de certificats d'autorisation visant notamment la relocalisation, la construction, l'agrandissement ou la transformation de bâtiments majorés d'environ 2 %;
- frais pour une demande de permis visant un bâtiment accessoire de plus de 15,0 mètres carrés et ceux pour le renouvellement d'un permis de construction ou de transformation d'un bâtiment également majorés d'environ 2 %;
- tarif minimal pour l'installation d'un foyer ou d'un poêle ainsi que celui pour la demande de certificat d'autorisation pour la démolition d'un bâtiment majoré de 2 %;
- permis temporaires d'application de pesticides majorés d'environ 22 %;
- des frais de 25,00 \$/terrain sont ajoutés pour le traitement d'une demande d'abattage afin de permettre à la Direction des travaux publics de faire une première analyse de la situation.

JUSTIFICATION

L'ajustement des tarifs permet à l'arrondissement de maintenir et financer en partie une offre de service diversifiée à ses citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adoption du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 est en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement 2019 de l'arrondissement de Lachine.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis public paraîtra dans un journal afin d'annoncer l'adoption du Règlement sur la tarification pour l'exercice financier 2019 et sa prise d'effet le 1^{er} janvier 2019.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Entrée en vigueur : à la date de la publication de l'avis public prévu le 20 décembre 2018

Prise d'effet : 1^{er} janvier 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Michel SÉGUIN, Lachine
Marie Pierre JETTÉ-LAVALLÉE, Lachine
Lynda POIRIER, Lachine
Marie-Josée M GIRARD, Lachine
Stéphanie HOULE, Lachine
Lavinia BADEA, Lachine
Nathalie BOUCHARD, Lachine

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Mathieu LEGAULT
Secrétaire d'arrondissement

Le : 2018-11-01



Dossier # : 1183547014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-01 - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2019)

D'adopter le Règlement numéro T-19-01 intitulé Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2019).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 09:59

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-01 - Règlement décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2019)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la Charte de Ville de Montréal et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2019, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement décrétant une compensation pour maintenir ses obligations et engagements au niveau de l'entretien et la propreté du territoire (exercice financier de 2019) au montant de quarante-neuf et cinquante-deux (49,52 \$) par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- GDD 1173547012 - Règlement numéro T-18-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2018)
- GDD 1173547010 - Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2018
- GDD 1161991022 - Règlement numéro T-17-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2017)
- GDD 1161991017 - Adoption du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017
- GDD 1151991008 - Règlement numéro T-16-01 décrétant une compensation relative à l'entretien et la propreté (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

L'entretien et la propreté du territoire sont des priorités pour l'arrondissement et afin de conserver et d'améliorer le niveau du service et les initiatives locales particulièrement dans ce domaine (ex: mandats à l'éco-quartier, programmes de propreté et campagnes de sensibilisation etc.), l'arrondissement de Lachine doit maintenir une tarification/compensation particulière. En 2019, ce montant ne sera pas augmenté par rapport à 2018 et s'établira à 49,52 \$ par unité d'habitation, d'occupation ou par établissement d'entreprise, pour un total prévu de 1 204 600 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2019 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil d'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les avis requis par la loi seront publiés en temps opportun.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

Le : 2018-09-18



Dossier # : 1183547015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-02 - Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019)

D'adopter le Règlement numéro T-19-02 intitulé Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-09-24 09:59

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1183547015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement numéro T-19-02 - Règlement imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2019)

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 146 de la *Charte de Ville de Montréal* et en lien avec l'adoption du budget de fonctionnement de l'année 2019, le conseil d'arrondissement doit donner un avis de motion et adopter un règlement si ce dernier souhaite décréter une taxe relative aux services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- GDD 1173547011 - Règlement numéro T-18-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2018)
- GDD 1161991017 - Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2017
- GDD 1161991021 - Règlement numéro T-17-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2017)
- GDD 1151991011 - Adoption du budget de fonctionnement de l'Arrondissement de Lachine pour l'exercice financier 2016
- GDD 1151991009 - Règlement numéro T-16-02 imposant une taxe relative aux services (exercice financier 2016)

DESCRIPTION

Dans le cadre de la réforme du financement, un espace fiscal équivalent à 0,05 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière a été cédé pour le budget 2013 par la Ville centre afin d'augmenter l'autonomie financière des arrondissements. Afin de pouvoir continuer d'assurer le niveau et la qualité des services aux citoyens, l'arrondissement se prévaut à nouveau de cet espace fiscal et décrète qu'un montant de 0,0533 \$ du 100 \$ d'évaluation soit imposé en 2019 comme une taxe relative aux services, ce qui représentera un montant de recettes de 3 216 100 \$.

JUSTIFICATION

Respect des engagements, ententes et priorités ainsi que l'obligation d'adopter un budget équilibré.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le présent règlement s'applique à l'exercice financier 2019 en lien avec l'adoption, par le conseil municipal, du budget de l'arrondissement de Lachine tel que dressé par son conseil.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation, atteste la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Annie GERBEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine LECLAIR
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lavinia BADEA
Chef de division, ressources financières et
matérielles

Le : 2018-09-18



Dossier # : 1181658008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2019

De déterminer, conformément à l'article 3.1 du Règlement régissant les ventes-débarras (RCA12-19002), les dates auxquelles les ventes-débarras sont autorisées à l'arrondissement de Lachine pour l'année 2019, comme suit :

Ventes-débarras – Année 2019				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre
18-19-20 (Journée nationale des patriotes)	8-9	3-4	7-8	12-13-14 (Action de grâce)

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-30 18:01

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1181658008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Détermination des dates pour les ventes-débarras de l'année 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a adopté, le 15 avril 2013, le Règlement numéro RCA12-19002-1 intitulé le Règlement modifiant le Règlement régissant les ventes-débarras (RCA12-19002) aux fins de déterminer annuellement les dates des ventes-débarras par résolution. Ainsi, les ventes-débarras ne sont permises qu'aux dates fixées par résolution du conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 190318 - Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2018
- CA16 190358 - Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2017
- CA15 190329 - Détermination des dates pour les ventes-débarras - Année 2016

DESCRIPTION

Dans le règlement, une vente-débarras est définie comme une vente non-commerciale tenue sur ou dans une propriété immobilière, dont l'usage résidentiel est autorisé conformément au règlement de zonage de l'arrondissement de Lachine. Une vente non-commerciale est l'exposition en vente d'objets qui ont été utilisés ou qui ont été acquis pour être utilisés à des fins domestiques par les occupants de la propriété immobilière où ils sont exposés et dont le nombre ou la quantité n'excède pas les besoins normaux des occupants. Selon le règlement, les ventes-débarras ne sont permises qu'entre 8 h et 18 h. Les dates pour la tenue des ventes-débarras pour l'année 2019 seront les suivantes :

Ventes-débarras – Année 2019				
Mai	Juin	Août	Septembre	Octobre
18-19-20 (Journée nationale des patriotes)	8-9	3-4	7-8	12-13-14 (Action de grâce)

JUSTIFICATION

Ce dossier vise à permettre la tenue de ventes-débarras par les citoyens de l'arrondissement de Lachine, et ce, conformément au règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les dates seront communiquées sur diverses plates-formes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane M MONGEAU
Secrétaire recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Responsable développement du territoire et services administratifs

Le : 2018-10-30

**Dossier # : 1186470058**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, le projet de résolution approuvant le projet particulier visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial situé sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 1100, avenue du Pacifique et correspondant au lot 1 705 801 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan reproduit à l'annexe A.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, l'agrandissement du bâtiment situé au 1100, avenue du Pacifique et l'occupation de cet agrandissement sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger à la norme afférente à l'usage prévue à la Grille des usages numéro 20A/38A qui est incluse à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1

USAGE

4. Seul l'usage commercial « Fabrication de portes et fenêtres », occupant actuellement le bâtiment existant, est autorisé dans l'agrandissement.

SECTION 2

BÂTIMENT

5. La hauteur de l'agrandissement du bâtiment doit être égale ou inférieure à celle du bâtiment existant.

SECTION 3

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

6. Aucun abri extérieur n'est autorisé dans les cours avant, arrière et latérales.

7. Une demande de permis de construction déposée en vertu de la présente résolution doit être accompagnée d'un plan de réfection de l'aire de stationnement située en cour avant du bâtiment existant indiquant les cases de stationnement existantes.

8. Les travaux de réfection de l'aire de stationnement située en cour avant du bâtiment existant doivent être complétés dans les six (6) mois suivant la fin des travaux d'agrandissement.

SECTION 4

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

9. Toute demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2561, selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

- 1° favoriser un projet d'agrandissement qui s'intègre au bâtiment existant sur le plan architectural et qui respecte l'orientation de ce dernier, au niveau des façades;
- 2° favoriser un projet d'agrandissement qui permet d'assurer la prédominance du bâtiment d'origine notamment au niveau de sa hauteur, de son nombre d'étages et de la hauteur des étages de ce dernier.

Critères :

- 1° l'agrandissement doit favoriser les surfaces vitrées;
- 2° les caractéristiques architecturales de l'agrandissement et sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 14 à 16 du document reproduit à l'annexe B;
- 3° l'échelle, les proportions et la hauteur de l'agrandissement doivent s'harmoniser au bâtiment existant.

SECTION 5

DÉLAI DE RÉALISATION

10. Les travaux d'agrandissement doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 6
GARANTIE MONÉTAIRE

11. La délivrance d'un permis de construction visé par la présente résolution est conditionnelle au dépôt d'une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 58 000 \$.

12. La garantie visée à l'article 16 doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux visés par le permis de construction.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A
TERRITOIRE D'APPLICATION (Plan de l'arpenteur-géomètre François Houle, minute 8002)

ANNEXE B
DOCUMENT INTITULÉ « ASTRA FENESTRATION – PPCMOI RÉNOVATION ET AGRANDISSEMENT 1100 PACIFIQUE, LACHINE)

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-08-29 14:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470058

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec (1100, avenue du Pacifique)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 1 705 801 du cadastre du Québec

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Astra fenestration est une entreprise d'assemblage de portes et fenêtres, établie à Lachine depuis 2006, qui occupe un bâtiment commercial implanté dans un secteur exclusivement résidentiel.

Le bâtiment abrite un atelier de coupe et assemblage, une partie entrepôt, une section administrative ainsi qu'un espace dédié à l'exposition des produits finis.

Depuis quelques années, les propriétaires pensent à réaménager leurs locaux afin d'offrir un meilleur accueil à leur clientèle et un espace de travail plus agréable et mieux aménagé à leurs employés.

Le projet consisterait ainsi à l'ajout d'une partie d'un étage afin d'y aménager les bureaux administratifs, la réception et la salle d'exposition. L'espace existant serait alors entièrement consacré à l'atelier et à l'entreposage des matériaux et des produits finis à expédier.

L'agrandissement occuperait la partie avant de l'immeuble et serait vitré sur trois (3) de ses façades. Le revêtement extérieur de l'immeuble sera entièrement remplacé et l'entrée principale agrandie et reconfigurée.

Usage dérogatoire, protégé par droits acquis

Lors des premières démarches des propriétaires, ceux-ci ont été informés de l'impossibilité d'agrandir le bâtiment commercial de plein droit. En effet, bien que la grille des normes d'implantation permette une hauteur de 2 à 3 étages, l'usage commercial n'y est pas

autorisé; la zone présente une forte tendance résidentielle où subsistent quelques espaces commerciaux protégés par droits acquis.

Les requérants ont alors déposé une demande de modification au Règlement de zonage numéro 2710, en 2015, afin de permettre l'usage « atelier » à la grille des usages.

Après la présentation du projet, à deux reprises, au comité consultatif d'urbanisme et un échange avec le propriétaire et le professionnel, les membres ont majoritairement recommandé le projet. Ils s'étaient toutefois assurés que la modification ne viserait qu'un agrandissement d'un usage existant et non l'ajout de l'usage, de plein droit, sur la totalité du territoire inclus dans la zone concernée. La démarche n'a pas été poursuivie à la demande du requérant.

Suite à l'adoption du Règlement sur les Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), le propriétaire a souhaité soumettre le projet à nouveau.

JUSTIFICATION

Voir les extraits des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues le 16 mai et le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Jean-Philippe GUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-08-23



Dossier # : 1186470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 116 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec

D'adopter, en vertu du Règlement numéro RCA16-19002 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la résolution autorisant la construction d'un développement résidentiel de 116 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec (Jenkins), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé des lots 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec, faisant partie de l'ancien site de la Jenkins, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement numéro 2710 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction de onze (11) bâtiments résidentiels, les travaux d'aménagement paysager des terrains ainsi que l'aménagement de quatre (4) aires de stationnement hors-terrain sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.7, 4.14.2 a), 4.14.3 b) et c) du Règlement numéro 2710 sur le zonage ainsi qu'aux marges de recul minimales prévues à la Grille des normes d'implantation numéro 11B/38B relative à la zone M-346 et incluse à l'annexe C du Règlement numéro 2710 sur le zonage.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION 1

BÂTIMENTS

- 4.** L'implantation des bâtiments doit être conforme à celle illustrée sur le document intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.
- 5.** La composition volumétrique des bâtiments doit être conforme à celle illustrée aux pages 10 à 14 du document intitulé « Proposition duplex » joint en annexe C à la présente résolution.

SECTION 2

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET OCCUPATION DES COURS ET DES TOITS

- 6.** La largeur des allées de circulation et des accès au terrain doit être conforme à celle illustrée sur le document intitulé « Plan d'implantation » joint en annexe B à la présente résolution.
- 7.** La plantation d'arbres doit être conforme à celle illustrée aux pages 9, 12, 14 et 17 à 25 du document intitulé « Aménagement paysager duplex » joint en annexe D à la présente résolution.
- 8.** Aucun appareil de climatisation ne doit être visible d'une voie publique.
- 9.** Les équipements techniques et mécaniques situés sur le toit d'un bâtiment doivent être dissimulés derrière un écran.
- 10.** Un espace d'entreposage de bacs à déchets est autorisé dans la cour avant à la condition qu'il soit aménagé conformément aux paragraphes b) à f) de l'article 4.7 du Règlement numéro 2710 sur le zonage.
- 11.** Un espace d'entreposage de bacs à déchets aménagé dans une cour latérale ou arrière conformément aux paragraphes b) à f) de l'article 4.7 du Règlement numéro 2710 sur le zonage, est autorisé dans les marges de recul.

SECTION 3

AIRES DE STATIONNEMENT HORS-TERRAIN

- 12.** Sur les lots numéros 5 599 409, 5 599 411, 5 599 416 et 5 599 435 du cadastre du Québec, il est permis d'aménager des cases de stationnement desservant les bâtiments résidentiels même si ceux-ci sont situés sur un autre terrain.
- 13.** L'aménagement des aires de stationnement hors-terrain doit être conforme à celui illustré aux pages 16 et 23 du document intitulé « Aménagement paysager duplex » et sur le plan intitulé « Stationnements supplémentaires des duplex » joints respectivement en annexes D et E à la présente résolution.

SECTION 4

MUR ANTIBRUIT

- 14.** Le mur antibruit illustré à la page 2 du document intitulé « Les Écrans Verts » joint en

annexe F à la présente résolution doit être réalisé avant la fin des travaux de construction des bâtiments résidentiels.

15. Le mur antibruit visé à l'article 14 doit être conforme aux conditions prescrites aux pages 12 et 13 du document intitulé « Les Écrans Verts » joint en annexe F à la présente résolution.

SECTION 5

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

16. Toute demande de permis ou de certificat visant la construction d'un bâtiment ou l'aménagement d'un terrain est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), selon les objectifs et critères qui suivent, applicables à l'ensemble du territoire d'application décrit à l'article 1 :

Objectifs :

- 1°** favoriser une architecture contemporaine;
- 2°** encadrer les rues et les espaces publics grâce à l'orientation des bâtiments;
- 3°** accroître la présence de la végétation sur le site;
- 4°** favoriser une transition douce entre les espaces privés et les espaces publics.

Critères :

- 1°** l'architecture des bâtiments doit tendre à respecter celle illustrée aux pages 10 à 19 du document intitulé « Proposition duplex » joint en annexe C à la présente résolution;
- 2°** les entrées des bâtiments localisés autour des rues doivent être préférablement orientées vers ces rues;
- 3°** tout aménagement d'un terrain doit maintenir ou accroître l'espace végétalisé;
- 4°** l'aménagement paysager doit assurer un lien entre le domaine privé et le domaine public.

SECTION 6

DÉLAI DE RÉALISATION

17. Les travaux de construction des bâtiments résidentiels doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

18. Les travaux d'aménagement paysager et les travaux d'aménagement des aires de stationnement hors-terrain doivent être complétés dans les douze (12) mois suivant la fin des travaux de construction des bâtiments résidentiels.

19. En cas de non-respect des délais prévus aux articles 17 et 18, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION 7

GARANTIE MONÉTAIRE

20. Préalablement à la délivrance du premier permis de construction visé par la présente résolution, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 2 235 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction et d'aménagement visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « LOCALISATION »

ANNEXE B

DOCUMENT INTITULÉ « PLAN D'IMPLANTATION »

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION DUPLEX »

ANNEXE D

DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER DUPLEX »

ANNEXE E

PLAN INTITULÉ « STATIONNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES DES DUPLEX »

ANNEXE F

DOCUMENT INTITULÉ « LES ÉCRANS VERTS »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-26 09:42

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 116 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance du 10 septembre 2018, il s'est glissé une coquille dans le texte de la résolution adoptant le premier projet de construction (CA18 19 0273). Cette résolution mentionne la construction d'un développement résidentiel de 106 unités, bien qu'il s'agisse plutôt de **116** unités, sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec.

Lors de l'assemblée publique de consultation tenue le 2 octobre 2018 sur ce projet de construction, les citoyens ont été informés de cette coquille et du bon nombre d'unités de duplex, soit 116. De plus, lors de la séance du conseil d'arrondissement tenu le 9 octobre 2018, les citoyens ont également été informés du bon nombre d'unités, d'ailleurs la résolution adoptant le second projet de résolution (CA18 19 0291) en fait foi.

Cet Addenda a donc pour objectif de s'assurer que la recommandation et le sommaire décisionnel reflètent la donnée exacte du nombre d'unités de duplex, notamment inscrite à l'objet du sommaire Addenda.

De plus, vous trouverez jointes, les pièces modifiées en conséquence : la fiche du comité consultatif d'urbanisme et le document sur les critères d'évaluation ont été modifiés avec le bon nombre d'unités (voir pièces jointes Addenda). Le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme signé le 12 février 2018 ne peut être modifié. Toutefois, ce sont les résolutions adoptant le second projet et celle, à venir, pour l'adoption de la résolution du projet de construction qui rectifient la coquille.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement - Lachine

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'un développement résidentiel de 106 unités situé sur les lots portant les numéros 5 599 412, 5 599 413, 5 599 417, 5 599 418, 5 599 419, 5 599 436, 5 599 437, 5 599 438, 5 599 439, 5 599 440 et 5 599 441 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Au printemps 2017, le constructeur JML proposait un projet de duplex et de maisons de ville sur le site de l'ancienne Jenkins. La partie des maisons de ville a fait l'objet d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale et a été approuvé par le conseil d'arrondissement au mois d'avril 2018.

En ce qui a trait aux duplex, l'analyse réglementaire a mis en exergue un ratio de stationnement dérogatoire dont la mise en conformité a nécessité l'aménagement d'aires de stationnement hors site sur des terrains ne comportant aucun bâtiment. Cette particularité a imposé une approche de PPCMOI afin de permettre un stationnement sur un terrain vacant.

Cet élément sera détaillé dans l'analyse de la DDTSA.

Le projet

Les 106 duplex s'étalent sur 11 lots dont 5 longent la limite ouest (Phase 1B) du site et 6 entourent le parc central sur sa partie nord (Phase 1A).

Implantation

Chaque lot compte une rangée de 4 à 6 duplex, totalisant 8 à 12 unités, implantés, en

alternance, dos à dos ou face à face, à l'exception de la série au sud de la phase 1B.

Les rangées sont implantées selon un axe Est-Ouest, perpendiculairement aux rues projetées, dans la quasi-totalité des cas.

Architecture

Les concepteurs ont opté pour une architecture contemporaine, caractérisée par des lignes droites, un assemblage de volumes et de matériaux ainsi qu'une large fenestration à multiples sections.

Pour le revêtement extérieur, le choix s'est porté sur une brique beige nuancée et un revêtement métallique gris pour les parties en saillie. Des insertions au fini bois recouvrent l'intérieur des encadrements des fenêtres en façades avant.

Les façades latérales donnant sur rue intègrent les portes d'entrée des unités de coin, marquées par un revêtement métallique au fini bois qui complète la séquence formée par l'imbrication des trois matériaux de revêtement.

En façades arrière, les mêmes matériaux sont repris dans un assemblage différent, entourant une large fenestration. Les premier et deuxième étages se poursuivent sur des terrasses desservant chacune des unités.

Stationnement

L'accès aux terrains s'effectue par une allée commune à deux (2) rangées qui mène aux stationnements souterrains, en cour arrière de chaque rangée. Ces derniers comptent un espace par unité et y sont directement reliés de l'intérieur.

Lors de la première analyse, il avait été porté à l'attention des concepteurs que chaque rangée de duplex constituait un immeuble multifamilial auquel le ratio d'une case et demie par unité est applicable.

Les membres du comité consultatif d'urbanisme se sont opposés d'emblée à toute demande de dérogation mineure et recommandé qu'une proposition permettant de rejoindre la norme prescrite leur soit soumise.

Les promoteurs ont ainsi proposé quatre (4) terrains permettant d'aménager des aires de stationnement hors site palliant au nombre dérogatoire de cases de stationnement, deux (2) au nord du terrain de l'ancienne Jenkins (Lots # ptie 5 599 409 (H) et 5 599 435 (A)) et deux (2) à l'ouest de ce dernier (Lots # 5 599 411(I) et 5 599 416(J)).

Ces espaces, comptant respectivement 30, 4 et 12 cases pour les deux terrains situés le long de l'avenue George-V, sont agrémentés d'un aménagement paysager permettant d'en atténuer l'impact.

Aménagement paysager

Un plan d'aménagement détaillé a été élaboré pour l'ensemble du développement, y compris les aires de stationnement hors terrains. Celui-ci prévoit le verdissement de l'ensemble des cours avants et latérales ainsi que la plantation d'espèces d'arbres et de plantes adaptées à l'utilisation de chaque espace.

Le plan inclut également l'aménagement des deux sentiers piétons, situés à l'ouest et au sud du site de la Jenkins.

Gestion des déchets

Le projet prévoit un enclos à déchets en lattes de bois à l'extrémité de chaque rangée aux fins d'entreposage des matières résiduelles avant la collecte.

JUSTIFICATION

Voir les extraits des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 13 décembre 2017 et 15 février 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-08-23

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur

**Dossier # : 1186470059**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), le projet de résolution approuvant la démolition des constructions existantes et la construction d'une nouvelle station-service au 1650, rue Notre-Dame, aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 247 386 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Plan accompagnant un certificat de localisation » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition des constructions existantes ainsi que la construction d'une nouvelle station-service sont autorisées aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 4.1.3.1, 4.2.1, 4.2.8.2, 4.7, 4.14.2 d), 4.14.5 g), 4.15, 4.16.4.3.2, 6.3.1.2.1 b), 6.3.1.2.4 a) et 7.7.3 du Règlement sur le zonage (2710) ainsi qu'à la hauteur minimale et au coefficient d'occupation du sol minimal prévus à la Grille des normes d'implantation numéro 15B/38B relative à la zone C-415 et incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

BÂTIMENT

4. La hauteur minimale du bâtiment est de 4,5 mètres.
5. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION II

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

6. L'aménagement paysager doit être conforme à celui illustré aux pages 2 et 3 du document intitulé « Aménagement paysager » joint en annexe C à la présente résolution.
7. Des plantes grimpantes doivent être prévues et maintenues le long de toutes les clôtures séparant le bâtiment du secteur résidentiel adjacent.
8. L'occupation de la cour avant doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.

SECTION III

AFFICHAGE

9. L'installation d'une seule enseigne sur poteau est autorisée.
10. L'implantation de l'enseigne sur poteau doit être conforme à celle illustrée sur le plan intitulé « Implantation » joint en annexe B à la présente résolution.
11. Les dimensions de l'enseigne sur poteau doivent être conformes à celles illustrées à la page 1 du document intitulé « Affichage » joint en annexe D à la présente résolution.

SECTION IV

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

12. Toute demande de permis visant la construction d'un bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2561), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la construction d'un projet qui s'intègre, sur le plan architectural, au caractère dominant de l'ensemble des bâtiments du secteur d'insertion;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure;
- 3° favoriser un style architectural qui intègre au milieu d'insertion la forme, le volume, les couleurs et les types de matériaux de revêtement du bâtiment.

Critères :

- 1° l'utilisation de types, d'agencements et de couleurs de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;
- 2° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;
- 3° le prolongement du revêtement de la façade principale sur les murs latéraux et sur toute façade donnant sur une rue doit être favorisé;

4° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;

5° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées dans le document intitulé « Proposition » joint en annexe E à la présente résolution.

SECTION V

DÉLAI DE RÉALISATION

13. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient nulle et sans effet.

SECTION VI

GARANTIE MONÉTAIRE

14. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 78 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A

PLAN ACCOMPAGNANT UN CERTIFICAT DE LOCALISATION

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « IMPLANTATION »

ANNEXE C

DOCUMENT INTITULÉ « AMÉNAGEMENT PAYSAGER »

ANNEXE D

DOCUMENT INTITULÉ « AFFICHAGE »

ANNEXE E

DOCUMENT INTITULÉ « PROPOSITION »

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:55

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470059

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'une station-service sur le lot portant le numéro 1 247 386 du cadastre du Québec (1650, rue Notre-Dame).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La station-service Ultramar, au coin de la rue Notre-Dame et de la 16^e Avenue, revêt un nouveau look à l'instar de quelques autres stations sur le territoire montréalais. Le nouveau concept vise principalement à créer un service de proximité incluant un débit d'essence et un dépanneur.

Actuellement, le site compte un kiosque et un lave-auto en plus des pompes d'essence. Le tout sera donc démolit pour laisser place au nouveau projet. L'analyse préliminaire de ce dernier a démontré d'emblée une non-conformité dans le coefficient d'occupation du sol, un élément de la densité qui ne peut être traité en dérogation mineure.

En effet, étant donné le taux d'implantation au sol important permis sur la rue Notre-Dame (98 %), le coefficient d'occupation du sol minimal qui correspond au rapport de l'ensemble des superficies de plancher par celle du terrain est également important. Cependant, la nature de l'activité sur le terrain à l'étude n'exige qu'une occupation du sol minime que constitue le bâtiment du dépanneur, soit 20 % de l'ensemble du terrain.

Afin de remédier à la situation et permettre la réalisation du projet, les requérants ont déposé une demande de Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Ce dernier, en plus de traiter les différentes non conformités au règlement de zonage, s'attarde aux éléments de PIIA et à la démolition de l'existant.

Architecture

Implantation et volumétrie

Les concepteurs ont opté pour une implantation du bâtiment abritant le dépanneur le long de la rue William-McDonald libérant ainsi le reste du terrain pour la station de pompes à essence.

La construction est une structure linéaire qui suit les lignes de lot arrière et sur les rues Notre-Dame et William-McDonald ainsi que la ligne correspondant au triangle de visibilité à l'intersection des deux (2) artères précédemment citées.

Fenestration

La proposition offre une large fenestration sur les façades avant et arrière, de pleine hauteur.

Revêtement extérieur

Pour le revêtement extérieur, le bâtiment arbore une alternance de brique rouge-brun et de panneaux d'acier corrugué de couleur gris fusain que l'on retrouve également en encadrement des parties vitrées et en écran opaque entourant les appareils mécaniques au toit.

Deux sections en revêtement métallique profilé de couleur jaune, sur chacune des façades avant et arrière sont prévues pour accueillir les enseignes.

Fonctionnement du site

Espace vert et plantation

Une bande intermittente de verdure est prévue le long de la rue Notre-Dame et de la 16^e Avenue. L'emprise municipale autour du site sera également aménagée en espace vert.

Sur la rue Notre-Dame, et afin de créer des accès conformes et sécuritaires, un des arbres sera déplacé.

L'entrée charretière sur la 16^e Avenue sera réduite afin de créer un espace vert supplémentaire qui accueillera trois (3) nouveaux arbres sur l'emprise de la Ville.

Gestion des déchets

Deux (2) conteneurs semi-enfouis, de forme circulaire, sont prévus en cour avant, au niveau du décroché situé au nord du terrain.

Stationnement

Sept (7) cases de stationnement sont prévues le long de la façade avant du bâtiment du dépanneur pour les besoins des clients de celui-ci, dont une case pour personne à mobilité réduite ainsi que deux (2) autres espaces le long de la 16^e Avenue.

Circulation

Un plan de circulation soumis par les requérants démontre l'itinéraire des camions d'approvisionnement des pompes. Celui-ci emprunte l'accès au terrain situé sur la 16^e Avenue et celui sur la rue Notre-Dame proche de l'intersection de ces deux artères afin de limiter les déplacements des camions à cette partie du terrain.

Un troisième accès est également prévu sur la rue Notre-Dame.

Affichage

Le projet prévoit deux (2) types d'affichage, sur le bâtiment et sur poteau. Ainsi, une (1) enseigne en lettrage occupera les panneaux métalliques de couleur jaune, prévus sur chacune des façades avant et arrière.

À l'intersection de la 16^e Avenue et de la rue Notre-Dame, une enseigne sur poteau, avec panneau numérique, est proposée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 20 juin 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-29

**Dossier # : 1186470067**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood)

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA16-19002), le projet de résolution approuvant la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood), aux conditions suivantes :

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 1 706 169 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de la page 3 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement sur le zonage (2710) applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'une habitation trifamiliale est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 1.2.6 relativement à la définition de « habitation trifamiliale », 4.8.9 et 4.14.3 b) ainsi qu'aux usages autorisés à la Grille des usages numéro 15A/38A relative à la zone R-705 et qui est incluse à l'annexe C du Règlement sur le zonage (2710).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

BÂTIMENT

4. Les entrées des trois (3) logements du bâtiment doivent être situées sur le même niveau tel qu'il est illustré aux pages 5 à 8, 10 et 12 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION II

AMÉNAGEMENT ET OCCUPATION DES COURS

5. Les accès au terrain doivent être conformes à ceux illustrés aux pages 6, 7, 8 et 10 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

6. Les écrans d'intimité entre les terrasses extérieures doivent être conformes à ceux illustrés à la page 7 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION III

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

7. Toute demande de permis visant la construction d'un bâtiment est assujettie à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale par le conseil d'arrondissement conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2561), selon les objectifs et critères qui suivent :

Objectifs :

- 1° favoriser la construction d'un projet qui s'inspire de la typologie, du gabarit et du volume des bâtiments du milieu d'insertion et contribue à son évolution;
- 2° favoriser la diversité et la complémentarité dans l'agencement des façades et des revêtements extérieurs et faire en sorte que le bâtiment dégage une image de qualité supérieure.

Critères :

- 1° le bâtiment doit s'inscrire dans une échelle, des proportions et une hauteur qui s'harmonisent à celles des bâtiments composant le milieu d'insertion;
- 2° un bâtiment au parti architectural contemporain doit être favorisé;
- 3° l'utilisation de types, d'agencements et de couleurs de matériaux de revêtement s'inspirant de ceux des bâtiments composant le milieu d'insertion doit être favorisée;
- 4° le prolongement du revêtement de la façade principale sur les murs latéraux doit être favorisé;
- 5° les caractéristiques architecturales du bâtiment ainsi que sa composition volumétrique doivent tendre à respecter celles illustrées aux pages 8, 12 à 16 et 18 du document intitulé « Habitations Rosewood – révision juin 2018 » joint en annexe A à la présente résolution.

SECTION IV

DÉLAI DE RÉALISATION

8. Les travaux de construction doivent débuter dans les vingt-quatre (24) mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, la présente résolution devient

nulle et sans effet.

SECTION V
GARANTIE MONÉTAIRE

9. Préalablement à la délivrance du permis de construction du bâtiment, une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 38 000 \$ doit être déposée.

La garantie visée au premier alinéa doit demeurer en vigueur jusqu'à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours suivant la réalisation des travaux de construction visés par la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution ou aux plans approuvés, l'arrondissement de Lachine peut réaliser la garantie bancaire.

ANNEXE A
HABITATION ROSEWOOD – RÉVISION JUIN 2018

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-05 09:05

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470067

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin d'autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à autoriser la construction d'une habitation trifamiliale sur le lot portant le numéro 1 706 169 du cadastre du Québec (avenue Rosewood).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le terrain vacant, situé à l'extrémité de l'avenue Rosewood, a fait en 2014 l'objet d'une demande d'approbation d'un projet de deux (2) bâtiments unifamiliaux jumelés. Ce dernier, bien que favorablement recommandé par le CCU et approuvé par le conseil d'arrondissement, ne verra jamais le jour, la typologie et les superficies proposées ne correspondant pas aux offres du secteur. Le terrain a récemment été acquis par de nouveaux propriétaires qui souhaitent y ériger un bâtiment trifamilial pour fins de location. Ils proposent ainsi un ensemble composé de trois (3) volumes, implantés en quinconce. Les deux premiers niveaux sont recouverts, sur leurs façades avant et latérales, de brique d'argile de couleurs et de textures différentes pour chacune des unités. Pour le reste de l'enveloppe, le concepteur a opté pour un revêtement métallique profilé, de couleur fusain, installé à la verticale.

Les façades des trois (3) unités sont composées des mêmes ouvertures, disposées différemment afin d'accentuer leur distinction.

Aménagement du site

Le projet est implanté au centre du terrain et prévoit trois (3) cases de stationnement aménagées de part et d'autre du volume. Des terrasses privatives sont également prévues dans la cour arrière.

Le terrain résiduel sera en totalité verdi. Les requérants prévoient la plantation de huit (8) arbres de calibres différents dont trois (3) à grand déploiement.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 11 juillet 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1186470032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et de rénovation de l'immeuble situé au 711-731, 4e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 27 septembre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation et la rénovation de l'immeuble situé au 711-731, 4^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 07:20

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470032

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation et de rénovation de l'immeuble situé au 711-731, 4e Avenue

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation et la rénovation du bâtiment sis au 711-731, 4e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'immeuble multifamilial, longtemps délaissé et actuellement dans un état de vétusté avancé, fait l'objet depuis près de trois (3) ans d'un suivi de l'arrondissement. Il a récemment été acquis par de nouveaux propriétaires qui ont soumis une proposition de rénovation extérieure.

Celle-ci consiste à la réfection du revêtement extérieur et des balcons ainsi qu'au remplacement des portes et des fenêtres.

Pour les façade avant et latérale, le requérant soumet une proposition de brique dans les tons de beige (modèle « Conestoga » de la compagnie Meridian). Sur la façade latérale droite, le choix des propriétaires s'est porté sur un clin d'aluminium blanc qui rappelle celui présent sur la façade arrière.

L'ensemble des portes seront remplacées par un modèle en acier, à guillotine sur sa partie supérieure. Pour les fenêtres, un modèle en PVC à trois (3) sections et à battants a été retenu. Tous les encadrements seront de couleur blanche.

Les fenêtres seront également ornées de linteaux en brique, installés en arche et les allèges seront entièrement remplacées à l'identique.

Les structures des balcons et des escaliers extérieurs seront renforcées. Les garde-corps en fer forgé seront pour leur part conservés et repeints en noir.

Les travaux ci-haut mentionnés accompagnent des travaux de rénovation intérieure majeurs.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1186470060

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 30-34, 10e Avenue

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 12 octobre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble situé au 30-34, 10^e Avenue.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-30 12:01

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470060**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 30-34, 10e Avenue

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation du bâtiment situé au 30-34, 10e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Les propriétaires du duplex sur la 10^e Avenue ont entamé des travaux de remplacement du revêtement extérieur, sans demande préalable d'autorisation, que l'arrondissement a suspendus suite à une inspection le temps que la situation soit régularisée. Les requérants souhaitent remplacer le clin de vinyle jaune par un clin de bois couleur fusain, de la compagnie Canexel.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-29



Dossier # : 1186470063

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 875, rue Notre-Dame

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date des 15 et 16 octobre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble situé au 875, rue Notre-Dame.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-30 12:00

Signataire : Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470063

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 875, rue Notre-Dame

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation du bâtiment sis au 875, rue Notre-Dame.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

L'acquéreur de l'ancien Royal Alexandra a, durant des années, tenté de trouver une nouvelle vocation à son bâtiment, passant notamment par une salle de réception et autres espaces de réunion, sans succès.

Le programme Pram Commerce ainsi que la campagne de revitalisation menée par l'arrondissement ont été pour le propriétaire l'occasion de reconsidérer ses aspirations quant à sa propriété. Il soumet ainsi une proposition de reconversion du bâtiment en condominiums avec un espace commercial au rez-de-chaussée, ayant pignon sur la rue Notre-Dame.

Le projet comptera 12 unités d'habitation sur deux (2) niveaux chacune, de deux (2) à (4) chambres. À cet effet, l'enveloppe de l'ancienne salle de cinéma, dont la construction date de 1918, sera substantiellement modifiée par de nouvelles ouvertures, fenêtres, portes et porte de garage desservant les logements.

La façade principale connaîtra également quelques altérations, sans toutefois modifier ou supprimer ses principales caractéristiques, notamment l'enseigne, les ouvertures existantes, le parapet et le couronnement. L'entrée principale sera restaurée et munie de larges panneaux vitrés de pleine hauteur qui constituera l'entrée et la vitrine de l'espace commercial au rez-de-chaussée. Au deuxième étage, un balcon sera créé à même les coins, sur les deux extrémités du bâtiment. Les murs à l'intérieur de ces espaces seront recouverts de fibrociment noir*.

L'ensemble des ouvertures seront encadrées d'aluminium noir. Matériaux que l'on retrouvera sur la porte de garage percée sur la façade donnant sur la 9^e Avenue.

La brique existante sera maintenue, réparée et nettoyée. Pour le remplacement des briques

abîmées, les concepteurs prévoient récupérer les pièces des parties percées. La brique rouge en façade arrière sera également conservée.

À l'intérieur du bâtiment, une cour intérieure sera découpée et aménagée au rez-de-chaussée afin de créer un puits de lumière sur lequel ouvriront des fenêtres et des balcons.

Pour les besoins en stationnement, le sous-sol de l'immeuble sera réaménagé afin d'accueillir douze (12) cases en plus des différents espaces de rangement, jumelés aux vestibules menant aux unités d'habitation, et d'un espace d'entreposage pour le commerce.

L'immeuble sera également muni d'un ascenseur qui reliera le sous-sol aux mezzanines ainsi que d'une rampe pour personnes à mobilité réduite permettant d'accéder à la cabine d'ascenseur située au sous-sol.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-29



Dossier # : 1187204014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de réaménagement d'une partie du terrain avant pour l'immeuble situé au 1200-1300, boulevard Saint-Joseph (Collège Sainte-Anne)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 11 octobre 2018 accompagnant une demande de permis pour le réaménagement d'une partie du terrain avant pour l'immeuble situé au 1200-1300, boulevard Saint-Joseph (Collège Sainte-Anne), aux conditions suivantes :

- que le matériau des filets soit translucide;
- que les poteaux soient peints dans une couleur neutre;
- que le nombre de poteaux soit minimisé autant que possible;
- qu'aucun affichage ne soit autorisé sur les filets et leurs poteaux.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 07:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187204014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de réaménagement d'une partie du terrain avant pour l'immeuble situé au 1200-1300, boulevard Saint-Joseph (Collège Sainte-Anne)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le réaménagement d'une partie du terrain avant pour le bâtiment sis aux 1200-1300, boulevard Saint-Joseph (Collège Sainte-Anne).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le Collège Sainte-Anne a déposé une demande de PIIA afin de leur permettre d'aménager un terrain multisports sur la partie sud du lot 2 133 182 donnant sur le boulevard Saint-Joseph. Le site est actuellement utilisé par les élèves à des fins de détente. Une clôture ornementale délimite la partie privative de celle publique. L'aménagement paysager composé d'arbres matures à grand déploiement entourant le site lui confère un caractère champêtre. La partie centrale de la cour est actuellement asphaltée et entourée d'une bande de pavé incluant du mobilier urbain. Cette surface sera complètement retirée et remplacée par le nouvel espace de jeu d'une dimension de 50 pieds par 80 pieds permettant l'installation d'équipements sportifs (buts de soccer, paniers de basketball, volleyball, flag football, etc.). Le devis budgétaire incluant les principales données techniques de la surface de jeu en gazon synthétique, des fondations granulaires et drainage des eaux de surface et des filets de protection, fixe le coût total des travaux de réalisation de l'aire de jeu à environ 85 417 \$. Le devis indique également qu'aucun système de drainage n'est prévu en-dessous du terrain multisports et que les eaux de surface seront dirigées avec les pentes naturelles du terrain existant. L'étude de gestion des eaux pluviales sur le terrain n'est pas exigée puisque la superficie de la surface est de moins de 1000 mètres carrés.

En raison de la proximité de la voie de circulation, des filets protecteurs devront être installés au pourtour des lignes de propriété afin d'empêcher les ballons de tomber dans la rue. Les filets de 12 pieds de haut seront supportés par des poteaux galvanisés, le tout tel que décrit au devis.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1186470061

Unité administrative responsable : Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1796-1798, boulevard Saint-Joseph

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 24 septembre 2018 accompagnant une demande de certificat d'autorisation pour la transformation de l'immeuble situé au 1796-1798, boulevard Saint-Joseph.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-30 12:00

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470061**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 1796-1798, boulevard Saint-Joseph

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la transformation du bâtiment sis au 1796-1798, boulevard Saint-Joseph.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le propriétaire du bâtiment au coin de la 18^e Avenue et du boulevard Saint-Joseph souhaiterait remplacer la toiture actuellement en gravier par un toit blanc.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-29



Dossier # : 1186470065

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date des 1^{er} mars, 28 août et 5 septembre 2018 accompagnant une demande de permis de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420, du cadastre du Québec (entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-02 11:11

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470065

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420, du cadastre du Québec (coin du boulevard Saint-Joseph et de l'avenue George-V).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le Flora a fait l'objet d'une première présentation au mois de mars dernier. Le représentant de Développement Lachine-Est (DLE) avait alors exposé les détails architecturaux, le fonctionnement du site ainsi que tous les éléments ayant mené au concept.

Usages et volumétrie

Pour le coin du boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V, DLE a opté pour un bâtiment mixte de onze (11) étages, soit dix (10) niveaux résidentiels, comptant 174 unités et occupant trois (3) volumes, assis sur un basilaire offrant une aire de plus de 2000 mètres carrés d'espace commercial.

Les deux (2) tours ayant pignon sur l'avenue George-V et le boulevard Saint-Joseph sont reliées par un passage entièrement vitré, la troisième, plus imposante, est indépendante.

Les volumes en hauteur entourent un espace aménagé sur le toit du basilaire, incluant verdure, jardin urbain, cours privées et autres types d'aires d'agrément desservant l'espace commercial et les résidences.

Architecture et matériaux

Le projet de bâtiment mixte répond à un parti contemporain alliant panneaux de ciment au fini métallique, verre et métal. Les volumes sont d'orientations, de formes et de dimensions différentes, offrant un séquentiel pleins/vides distinctif à chacun.

Des angles et des lignes droites ont également été prévues pour répondre au concept moderne et épuré souhaité pour le projet.

Le premier niveau, qui constitue la base commerciale du bâtiment, bénéficie d'une surhauteur vitrée sur ses façades ayant pignon sur rue.

Stationnement

Le projet compte deux (2) niveaux souterrains de stationnement afin de desservir les différents usages. Les cases affectées aux commerces sont situées au premier niveau dans une zone réservée, près de l'accès au garage.

Gestion des déchets

Deux (2) espaces à déchets sont prévus au niveau du rez-de-chaussée et du premier sous-sol, de près de 75 m.c et 60 m.c de superficie, munis de compresseur à déchets d'une capacité de six (6) verges cubes de matière compactée (+/- 5 mètres cubes), pour les besoins respectifs des commerces et des unités d'habitation.

Ensoleillement

L'étude d'ensoleillement soumise démontre que le projet aura un impact sur le développement voisin, de plus basse densité, particulièrement en saison hivernale. Le reste de l'année, l'impact sera de plus courte durée.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-01



Dossier # : 1187204015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de modification des façades du bâtiment commercial à être construit sur le lot projeté portant le numéro 6 134 901 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents soumis en date du 11 octobre 2018 accompagnant une demande de permis de construction pour la modification des façades du bâtiment commercial à être construit sur le lot projeté portant le numéro 6 134 901 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 07:23

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1187204015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Division des permis et des inspections
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approbation de plans (PIIA) - Projet de modification des façades du bâtiment commercial à être construit sur le lot projeté portant le numéro 6 134 901 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale visant des modifications à la première proposition relative à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sur le lot portant le numéro 6 134 901 du cadastre du Québec (lot existant 1 246 593).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 19 0225 - 6 août 2018 - D'autoriser, suivant les documents soumis en date du 9 juillet 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage relative au projet de construction d'un développement commercial de deux nouveaux bâtiments sur les lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance), ayant pour effet :

- de permettre, pour chacun des lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec, entre les rues Victoria et Remembrance, l'aménagement d'un accès d'une largeur de 11 mètres et de 13 mètres, respectivement, et ce, bien que le Règlement numéro 2710 sur le zonage prévoie, pour un usage commercial, une largeur maximale de 8 mètres.

CA18 19 0226 - 6 août 2018 - D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans soumis en date du 9 juillet 2018 accompagnant une demande de permis de construction de deux nouveaux bâtiments commerciaux sur les lots portant les numéros 1 247 480 et 1 246 593 du cadastre du Québec (entre les rues Victoria et Remembrance).

DESCRIPTION

La firme Fahey et associés a été mandatée par le nouveau propriétaire des terrains situés entre les rues Remembrance et Victoria, soit la Société en commandite Remembrance afin de déposer une demande de modification au PIIA déjà approuvé par résolution (CA18 19 0226) par les membres du Conseil d'arrondissement, le 6 août dernier. La présente demande de PIIA vise notamment des modifications à l'enveloppe du futur bâtiment (B-C) qui aura pignon sur la rue Victoria. Ce bâtiment sera construit sur le lot 6 134 901 (lot

existant 1 246 593). Les ajustements à l'architecture du nouveau bâtiment sont décrits ci-après :

- Ajouter de la fenestration sur les murs longeant l'aire de stationnement arrière;
- Ajuster la fenestration et les portes sur les 3 autres élévations pour tenir compte de l'aménagement intérieur planifié;
- Retirer, comme recommandé par certains membres du CCU le 11 juillet dernier, la colonne supportant la partie en porte-à-faux du deuxième étage;
- Ajouter une rampe d'accès universelle pour faciliter la circulation des personnes en fauteuil roulant;
- Ajouter des marches au trottoir d'accès principal vers la rue Victoria.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda POIRIER
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-30



Dossier # : 1186470062

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 134 010 du cadastre du Québec (875, rue Notre-Dame)

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 15 et 16 octobre 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la transformation du bâtiment mixte situé sur le lot portant le numéro 2 134 010 du cadastre du Québec (875, rue Notre-Dame), ayant pour effet :

- de permettre, pour un bâtiment existant, l'aménagement de cases de stationnement intérieur de moindres dimensions, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une case de stationnement, pour un usage résidentiel, doit respecter une largeur minimale de 2,5 mètres et une profondeur minimale de 5,5 mètres.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-30 12:01

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1186470062**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de transformation de l'immeuble situé sur le lot portant le numéro 2 134 010 du cadastre du Québec (875, rue Notre-Dame)

CONTENU**CONTEXTE**

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :
- des cases de stationnement de dimensions inférieures à 2,5 mètres x 5,5 mètres

pour un (1) bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 2 134 010 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Le programme Pram Commerce ainsi que la campagne de revitalisation menée par l'arrondissement ont permis au propriétaire de soumettre une proposition de reconversion du bâtiment en condominiums avec un espace commercial au rez-de-chaussée, ayant pignon sur la rue Notre-Dame.

Le projet comptera 12 unités d'habitation sur deux (2) niveaux chacune, de deux (2) à (4) chambres. À cet effet, l'enveloppe de l'ancienne salle de cinéma, dont la construction date de 1918, sera substantiellement modifiée par de nouvelles ouvertures, fenêtres, portes et porte de garage, desservant les logements.

Le réaménagement du sous-sol en aire de stationnement a permis de prévoir douze (12) cases et des allées de circulation confortables. Cependant, la présence des poteaux rend une partie des espaces non conformes en termes de largeur.

Les requérants demandent donc une dérogation mineure afin de permettre la réalisation des travaux.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-10-29

**Dossier # : 1186470064**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V)

D'autoriser, selon les documents soumis en date des 1^{er} mars, 28 août et 5 septembre 2018, la demande de dérogation mineure au Règlement sur le zonage (2710) relative à la construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V), ayant pour effet :

- de permettre la construction d'un stationnement souterrain à moins de 4 mètres de toute ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une construction souterraine et non apparente servant de stationnement doit être implantée à une distance minimale de 4 mètres de la ligne de rue;
- de permettre la construction d'un stationnement dont une partie hors-sol dépasse de 30 centimètres le niveau moyen de la rue de toute ligne de rue, et ce, bien que le Règlement prévoit qu'une construction souterraine et non apparente soit à un maximum de 30 centimètres au-dessus du niveau de la rue;
- de permettre, pour une nouvelle construction, l'aménagement de deux accès au terrain adjacent, et ce, bien que le Règlement prévoit une distance minimale de 6 mètres entre deux accès à un même terrain;
- de permettre, pour un bâtiment mixte, le long des lignes de rue, une bande de verdure non continue et de largeur inférieure à 2,5 mètres, et ce, bien que le Règlement prévoit que, pour toute nouvelle construction d'un bâtiment mixte, une bande de verdure adjacente à une rue de 2,5 mètres de largeur doit être aménagée en continu.

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470064

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autorisation d'une dérogation mineure - Projet de construction d'un bâtiment mixte sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec (entre le boulevard Saint-Joseph et l'avenue George-V)

CONTENU

CONTEXTE

Demande d'approbation d'une dérogation mineure permettant :

- la construction d'un stationnement souterrain à moins de 4,0 mètres de toute ligne de rue;
- la construction d'un stationnement dont une partie hors-sol dépasse de 30 centimètres le niveau moyen de la rue de toute ligne de rue;
- l'aménagement de deux (2) accès au terrain adjacent;
- le long des lignes de rue, une bande de verdure non continue et de largeur inférieure à 2,5 mètres;

pour un (1) bâtiment mixte, situé sur le lot portant le numéro 5 599 420 du cadastre du Québec.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le terrain situé au coin sud ouest du site de l'ancienne Jenkins fait l'objet d'une demande de permis de construction d'un bâtiment mixte de onze (11) étages, dont dix (10) résidentiels.

L'analyse réglementaire du projet a permis de mettre en exergue certaines non conformités. Ainsi, la structure souterraine ne rejoint pas les standards de la réglementation municipale qui prévoit un recul de 4 mètres lorsque adjacente à une rue et une hauteur hors-sol de 30 centimètres.

De plus, bien que le nombre d'accès au terrain soit conforme, la contiguïté des allées menant respectivement au stationnement et aux aires de chargement contrevient à la norme de distance séparative de six (6) mètres entre deux accès.

Enfin, la bande de verdure le long des lignes de rues ne rejoint pas les normes prescrites à cet égard.

Afin de permettre la réalisation de leur projet, les requérants soumettent une demande de dérogation mineure pour les éléments cités plus haut.

JUSTIFICATION

Voir l'extrait du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 17 octobre 2018 ayant trait à ce dossier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Michel SÉGUIN
Directeur

Le : 2018-11-01

**Dossier # : 1186470066**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de frais de parc de 164 160 \$ et cession de terrain - lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 du cadastre du Québec (entres les rues Victoria et Remembrance)

D'accepter la somme de 164 160 \$, ainsi qu'une partie de terrain d'une superficie de 1 504 mètres carrés (lot projeté 6 134 899), à titre de contribution pour fins de frais de parc, que le propriétaire des lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 du cadastre du Québec situés entre les rues Victoria et Remembrance, cède à la Ville conformément à l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), dont le total de la somme compensatoire versée et de la superficie du terrain cédé est égal à 10 % de la valeur du site;
D'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-11-01 16:56**Signataire :**

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1186470066

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Opération cadastrale - Contribution pour fins de frais de parc de 164 160 \$ et cession de terrain - lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480 du cadastre du Québec (entres les rues Victoria et Remembrance)

CONTENU

CONTEXTE

Un projet de développement commercial a été approuvé sur le site comptant les deux (2) lots portant les numéros 1 246 593 et 1 247 480, du cadastre du Québec. Le projet compte deux (2) bâtiments ayant respectivement pignon sur les rues Victoria et Remembrance. Dans le cadre de la planification, une opération cadastrale visant le morcellement du terrain en trois (3) lots distincts a été prévue ce qui impose une contribution pour frais de parc, en vertu du Règlement relatif à cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de développement commercial vise un morcellement de terrain qui entraîne une augmentation du nombre de lots, passant ainsi de deux (2) (lots # 1 246 593 et 1 247 480) à trois (3) lots, des frais de parc sont donc exigibles pour ledit développement avant l'émission d'un permis de lotissement et d'un permis de construction conformément à l'article 3 du Règlement numéro 17-055. De plus, conformément à l'article 3 du Règlement numéro 17-055, le propriétaire doit, au choix du conseil d'arrondissement :

1° s'engager à céder gratuitement à la Ville une part de terrain faisant partie du site et équivalente à 10 % de la superficie du site, qui de l'avis de la Ville, convient à l'établissement ou à l'agrandissement d'un parc ou d'un terrain de jeux ou au maintien d'un espace naturel;

2° verser à la Ville une somme compensatoire équivalente à 10 % de la valeur du site;

3° verser une somme compensatoire et s'engager à céder une partie de terrain du site dont le total doit être égal à 10 % de la valeur du site.

Description de l'emplacement :

Matricule : 9033-20-7025-0-000-0000

Adresse : rue Remembrance, entre la 21e Avenue et la 28e Avenue

Lot actuel : 1 247 480

Matricule : 9032-29-3623-9-000-0000

Adresse : rue Victoria, entre la 21e Avenue et la 28e Avenue

Lot actuel : 1 246 593

JUSTIFICATION

Une partie du terrain, d'une superficie de 1 504 m.c., correspondant à 6,8 % de la superficie totale, située dans la partie nord-est du site à l'étude et désignée par le numéro de lot 6 134 899 sur le projet de lotissement portant le numéro de minute 1605, sera cédée gratuitement à la Ville, ainsi qu'une somme compensatoire équivalente à 3,2 % de la valeur marchande du site, évaluée par la firme d'évaluateurs Paris, Ladouceur & Associés Inc., mandatée par la Ville de Montréal, et correspondant à 164 160 \$. Le tout en vertu des articles 3, 4 et 6 du Règlement 17-055.

La DDTSA recommande la proposition ci-haut détaillée puisque cette dernière permet l'agrandissement du parc, situé à l'ouest du développement Verso, en doublant sa superficie et offre ainsi un espace vert aménagé plus important aux résidents voisins. La compensation financière sera versée au fonds d'acquisition, d'aménagement et d'entretien des parcs et terrains de jeux.

De plus, en vertu des articles 14 et 15 du Règlement 17-055, le terrain cédé :

- doit être libre d'hypothèques, de priorités, de charges ou de droits réels;
- ne doit pas être contaminé au-delà des normes prévues dans la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) et ses règlements pour l'usage prescrit.

Par ailleurs, en vertu de l'article 16 du même règlement, le propriétaire cédant doit également remettre à la Ville, après le dépôt de sa demande de permis de construction ou de lotissement mais avant l'approbation de l'une ou l'autre de ces demandes, les documents suivants :

1° une attestation notariée, certifiant que le propriétaire est le seul propriétaire du terrain à céder et que ce terrain est libre d'hypothèques, de priorités, de charges ou de droits réels;

2° une étude de caractérisation du terrain permettant de déterminer le degré de contamination de celui-ci, cette étude devant satisfaire aux exigences du guide élaboré en vertu de l'article 31.66 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2). L'étude devra par ailleurs être attestée, à cet effet, par un expert au sens de l'article 31.65 de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) dans le cas où le terrain est visé par les exigences de la section IV.2.1 concernant la protection et la réhabilitation des terrains du chapitre I de cette même loi;

3° un certificat de localisation ou un plan et description technique du terrain à céder;

4° le versement de la somme due ou une lettre d'engagement, signée par le propriétaire, à céder gratuitement le terrain ou la partie de terrain visé, et ce, conformément au présent règlement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin d'établir le montant de la compensation financière, une évaluation de la valeur du terrain a été réalisée par la firme d'évaluateurs agréés Paris, Ladouceur & Associés Inc., mandatée par la Ville de Montréal, en vertu de l'article 6 paragraphe 2°. Le rapport final, en pièce jointe, fait état d'une valeur totale de 5 130 000 \$ pour l'ensemble du terrain. La compensation financière pour fins de parc correspond à 3,2 % de la valeur du terrain, soit 164 160 \$.

En conclusion, 6,8 % de la superficie totale du terrain est cédée à la Ville par le propriétaire et une somme équivalente à 3,2 % sera transmise (164 100 \$), pour un total de 10 % de la valeur du site conformément à l'article 3 du Règlement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Lachine , Direction du développement du territoire et des services administratifs (Michel BOYER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

Fella Amina MAHERZI
Conseillère en aménagement

Michel SÉGUIN
Directeur



Dossier # : 1187914007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

Signé par Martin SAVARD **Le** 2018-10-26 09:43

Signataire :

Martin SAVARD

Directeur d'arrondissement
Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1187914007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Lachine , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Réception de la liste de mouvement de personnel

CONTENU**CONTEXTE**

Afin de répondre aux besoins opérationnels, les gestionnaires de l'arrondissement procède à divers mouvements de personnel. Une liste est fournie, à chaque séance du conseil d'arrondissement, afin de les informer des décisions prises par les fonctionnaires concernant les ressources humaines.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste en pièce jointe informe le conseil d'arrondissement des mouvements de personnel de l'arrondissement, du 1er au 30 septembre 2018, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA08-19002).

DESCRIPTION**JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Makhissa YATTARA
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Caroline MAYER
Chef de division PARH.

Le : 2018-10-25